

Driss Lachguar lors de son passage dans l'émission "Noqta Ila Satr"

*Notre pays a grand besoin
d'un gouvernement capable
de faire preuve de courage
et d'initiatives concrètes*

*A l'occasion des élections locales en Espagne
Série de rencontres d'une délégation
ittihadie sur place à Madrid*



Page 4

*Des pro-"polisario"
poursuivis pour
terrorisme en Espagne*

*Soutien du Brésil et
de Cabo Verde à l'initiative
marocaine d'autonomie*

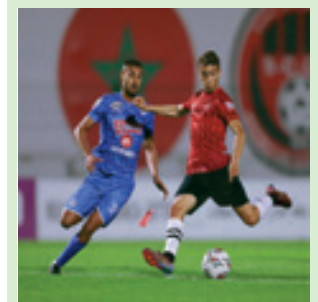
Page 5

*Arrestations et déplacements
des migrants à Rabat
Quid des fondements juridiques
de ces pratiques ?*



Page 6

*Jouer à domicile,
ça compte of course !
L'article 23 du règlement des compétitions
de la FRMF est à revoir. Absolument*



Page 23



Pages 2-3

Driss Lachguar lors de son passage dans l'émission "Noqta Ila Satr"

Notre pays a grand besoin d'un gouvernement capable de faire preuve de courage et d'initiatives concrètes

Actualité



Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'USFP, était l'invité de l'émission «Noqta Ila Satr» (Point à la ligne) diffusée par Al Oula dans la soirée du mardi 23 mai. Le débat, animé par des journalistes de la SNRT, était franc, ouvert et riche en enseignements. De nombreux thèmes y ont été débattus, tels les prix des carburants, la crise de l'eau, l'évaluation du Plan Maroc Vert, ou encore la réforme du Code de la famille. Les discussions se sont distinguées par la pertinence des questions et le caractère clair et limpide des réponses, mais également par le rappel que le parti de la Rose a toujours opté pour une opposition critique forte, au service de la nation et des citoyens, une opposition qui ne se tient point à l'affût de crises gouvernementales mais qui agit dans le sens de la réussite du gouvernement et la concrétisation des projets économiques et de développement dont les missions lui sont assignées.

Evouquant la coordination et la concertation des différentes composantes de l'opposition, Driss Lachguar a précisé qu'il s'agit là «d'un fait objectif et non d'une question de volonté mais nous nous trouvons parmi des rangs composites et manquant de convergence des points de vue et des référentiels».

Concernant la flambée des prix des carburants, le Premier secrétaire, tout



Notre Cause nationale constitue bien évidemment la priorité absolue

en rappelant que l'USFP avait bel et bien émis des propositions réalistes et raisonnables à ce sujet, a salué les mesures prises par le gouvernement pour maintenir les prix des transports en commun. «Mais je pense qu'il aurait dû y avoir d'autres initiatives au niveau de la pression fiscale, qui constitue 34% pour le gasoil et 43% pour l'essence. Le gouvernement devait intervenir pour réduire ces taxes», a-t-il précisé. Et d'ajouter : «Il y a aussi l'éternel problème de l'absence de concurrence qui laisse planer quelques soupçons qu'on

ne peut malheureusement écarter que si nous disposons d'un vrai mécanisme de contrôle. Je peux donc affirmer que le gouvernement aurait pu mieux gérer cette crise».

Dans un autre volet, tout aussi pertinent, le Premier secrétaire de l'USFP a abordé le dernier rapport de la Cour des comptes en matière de lutte contre la corruption, la prévarication et l'implication des responsables des charges publiques dans des affaires de spéculation et d'enrichissement illicite. Il a notamment souligné que l'USFP est profondément engagé dans les conclusions dudit rapport. «Mais cela, a-t-il précisé, doit s'accomplir sous réserve de lutter contre la corruption et la dépravation partout où elles se révèlent, non seulement au sein des institutions élues et des Chambres professionnelles mais aussi à travers les institutions de la justice et de l'administration». En d'autres termes, l'on doit rechercher toutes les manifestations de prévarication au sein des partis politiques et des institutions élues sans exclure l'ensemble des administrations et les autres institutions». A cet égard, il a tenu à rappeler qu'il avait solennellement déclaré, lors du quatrième Congrès provincial de l'USFP d'Inzegane-Aït Melloul, que le parti ne cautionnera jamais les éventuelles quelconques brebis galeuses en son sein.

Abordant la crise de l'eau, le Premier secrétaire a déploré le fait que

l'exécutif n'ait pas mis en avant la question de l'eau comme priorité au terme de sa stratégie d'autant que notre pays connaît une réelle rareté de cette matière vitale. «Toute personne sensée serait en mesure d'établir les priorités de notre pays. Notre Cause nationale reste bien évidemment la priorité absolue et ensuite doit venir la question de la délicate situation actuelle de stress hydrique que traverse notre pays du fait de la récurrence de la sécheresse depuis plu-



L'USFP adhère de facto et entièrement aux grands chantiers et réformes conduits par S.M le Roi

“

Je considère que la demande des groupes parlementaires de la majorité appelant à reconstituer la commission d'évaluation du Plan Maroc Vert n'est qu'une politique politicienne entreprise dans le but de sauver la face

sieurs années», a-t-il fait savoir. Et d'ajouter : «Il existe d'importantes stratégies Royales dans ce domaine, mais nous pensons que les gouvernements n'ont pas réussi à les mettre en œuvre de manière convenable, notamment le projet de dessalement de l'eau de mer. Nous nous approchons du mi-mandat de ce gouvernement et nous n'avons même pas atteint la moitié du nombre annoncé de stations de dessalement de l'eau. Nous comptons alors jouer pleinement notre rôle d'opposition dans le suivi de la mise en œuvre de ce projet».

Pour ce qui est de la demande des groupes parlementaires de la majorité appelant à reconstituer la commission d'évaluation du Plan Maroc Vert, Driss Lachgar a indiqué qu'il s'agit à la base d'une «initiative du Groupe socialiste mais le gouvernement n'avait pas jugé important de répondre à notre sollicitation». «Je considère que cette demande des groupes parlementaires de la majorité n'est qu'une démarche entreprise dans le but de sauver la face», a-t-il déclaré.

«D'abord parce que sur la forme, ce genre de demande ne se fait pas par le biais d'un communiqué de presse. Nous sommes dans une institution qui a un règlement interne et l'expression politique doit être de l'intérieur de l'institution. L'expression juridique et procédurale peut, quant à elle, se faire à travers des demandes adressées au président et non pas des communiqués. Je suis alors persuadé qu'il ne s'agit là que de politiques politiciennes mises en place pour compenser les faiblesses du gouvernement».

Interrogé sur un chiffre qui interpelle tout le monde, à savoir les 300.000 élèves qui quittent les bancs de l'école chaque année avant d'avoir terminé leur cursus scolaire, ce qui affecte négativement les indicateurs de développement humain dans notre pays, étant donné le lien étroit entre la réalité du système éducatif et la position du Maroc dans les classements du développement humain en général, Driss Lachgar a été on ne peut plus clair : «Il ne fait aucun doute que nous sommes tous d'accord pour dire que le système éducatif a besoin d'une réforme profonde», a-t-il martelé. «Au niveau de

“

Nous sommes très heureux de voir que certaines de nos positions en matière d'équité ont fini par trouver écho au sein des différentes composantes de la société

l'abandon scolaire, il faut par exemple prévoir des bourses de mérite car il n'existe aujourd'hui aucune mesure incitative qui pourrait encourager les élèves à poursuivre leurs cursus scolaires et à ne pas quitter les bancs de l'école», a-t-il suggéré.

Questionné sur la réforme du Code de la famille, le Premier secrétaire du parti de la Rose a tenu à rappeler que la conjoncture actuelle est favorable au gouvernement et il doit faire preuve de courage et proposer une loi garantissant les droits des femmes, car il n'y a pas de développement de notre pays sans une réelle réforme du Code de la famille. «Les Itihadis ont toujours considéré la question de la femme comme une question centrale et sont aujourd'hui heureux de voir que certaines de nos positions en matière d'équité ont fini par trouver écho au sein des différentes composantes de la société», a-t-il souligné. «Nous connaissons tous les positions des membres de ce gouvernement lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous nous attendions alors à ce qu'ils proposent des textes qui répondent aux besoins urgents de la société marocaine et nous entendions les soutenir mais malheureusement rien n'a été fait dans ce sens parce qu'il faut le dire : nous avons aujourd'hui besoin d'un gouver-

“

En dehors de sa contribution au débat sur la réforme du Code pénal, le ministre de la Justice n'a rien apporté en la matière

nement faisant preuve de courage et d'initiatives concrètes», a-t-il poursuivi.

Quant à la réforme du Code pénal, Driss Lachgar a estimé «qu'en dehors de sa contribution au débat, le ministre de la Justice n'a rien apporté dans ce domaine». «Le rôle d'un ministre dans un gouvernement n'est pas de prononcer des discours démagogiques, mais plutôt de proposer des projets de loi réalistes et jusqu'à présent, rien n'a été fait dans ce sens», a-t-il insisté, avant de rappeler qu'il faut tout de même donner la priorité à la réforme du Code de la famille, puis à celle du Code pénal, en second lieu.

Le dirigeant itihadî a, par ailleurs, estimé que «de gouvernement actuel est composé de trois partis et, de ce fait, son discours est supposé être uniforme de même que sa position se doit d'être unifiée autour de tous les dossiers de manière à ce qu'elle soit cohérente avec un gouvernement solidaire qui ne renie pas ses responsabilités d'autant que l'opinion publique relève que d'aucuns font des déclarations d'opposition de l'intérieur de la majorité dans une tentative de se défaire de leur responsabilité en matière de gestion des affaires publiques».

Mehdi Ouassat

“

Il ne fait aucun doute que nous sommes tous d'accord pour dire que notre système éducatif a besoin d'une réforme profonde



A l'occasion des élections locales en Espagne

Série de rencontres d'une délégation ittihadie sur place à Madrid



A l'occasion des élections locales prévues le 28 courant en Espagne, une délégation ittihadie s'est rendue à Madrid où elle a tenu une série de rencontres avec des membres du PSOE.

La délégation usfpeiste, composée du député et président de la commune Fifi, Amine El Bekkali, du parlementaire et président de la commune Moulay Abdellah à El Jadida, Moulay El Mehdi El Fatmi, ainsi que de la députée, coordinatrice et secrétaire provinciale en Espagne Aïcha El Gorgi, a appelé les Espagnols d'origine marocaine à voter en faveur des représentants du Parti socialiste ouvrier espagnol.

Cette visite a été aussi l'occasion pour la délégation ittihadie d'avoir, au Parlement espagnol, une série d'activités entamée par des entretiens avec des députés du PSOE, Lok Diou et Beline Fernandes, avant de rencontrer au siège du PSOE Hanae Jelloul, secrétaire générale chargée des relations extérieures, Carlos Daniel, ainsi que le secrétaire général des provinces et des collectivités locales, rencontre qui s'est déroulée dans les locaux de la Fédération espagnole des provinces et collectivités locales à Madrid.

Par ailleurs, les députés ittihadis ont eu des entretiens avec des têtes de liste du PSOE, dont Angel Viveres et Ramon Joradoua, maires res-

pectifs des villes de Coslada et de Barla, en plus de rencontres avec des conseillers de la municipalité de Barla.

Des séances de travail ont également eu lieu avec Javier Castillo et Andres Villa, candidats PSOE dans les circonscriptions de Torijon et d'Alfa.

En dernier lieu, la délégation ittihadie a effectué une visite à l'Association des enfants de Larache, ainsi qu'au Centre Guatemala, dont la mission consiste au soutien scolaire et à l'enseignement de la langue arabe aux enfants de la communauté marocaine.

H.T

L'ambassadeur du Maroc à Moscou reçu par le vice-ministre de la diplomatie russe

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Vershinin, a reçu, mardi à Moscou, l'ambassadeur du Maroc en Russie, Lotfi Bouchaara.

A cette occasion, "un échange de vues a eu lieu sur un certain nombre de questions d'actualité à l'examen au Conseil de sécurité de l'ONU", précise un communiqué du ministère russe des Affaires étrangères.

Une attention particulière a été accordée au règlement de la question du Sahara, selon la même source.



La délégation marocaine au PAP fait échouer une tentative du polsario d'inclure la question du Sahara marocain dans les débats



La délégation marocaine participant à la deuxième session ordinaire de la sixième législature du Parlement panafricain (PAP), qui se tient du 8 mai courant au 2 juin au siège de l'institution à Johannesburg, a fait échouer une tentative de certains membres du +polsario+ d'inclure la question du

Sahara marocain dans les débats.

Lors de la réunion, mardi, de la Commission permanente de la coopération, des relations internationales et des règlements des conflits, dédiée à l'adoption des rapports examinés durant les réunions précédentes, un membre de l'entité fantôme a protesté contre le fait que les

documents examinés n'ont pas mentionné le conflit factice entretenu autour du Sahara marocain. Les «polsariens» sont même allés jusqu'à déverser leur haine et leur séparatisme sur les travaux de la Commission qu'ils ont perturbés voire interrompus.

En réponse à cette énième provocation, le député marocain

Abdessamad Haïker, membre de cette Commission, a expliqué que l'absence de toute citation ou référence à la question du Sahara marocain dans les rapports de ladite Commission est due au fait que cette question relève du rôle exclusif de l'ONU.

M. Haïker, député du Parti Justice et développement (PJD), s'est également indigné contre les «troubles» créés par les représentants de l'entité fantôme durant la séance plénière de mardi, lorsque la parlementaire marocaine Laila Dahi a pris la parole pour corriger les contre-vérités évoquées par certains «polsariens» concernant le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

L'agitation des adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume s'explique, en partie, par les efforts crédibles et sérieux que déploie inlassablement le Maroc pour parvenir à une so-

lution politique de la question du Sahara marocain, a-t-il dit. Et de faire constater que ces efforts et initiatives ont été salués par la communauté internationale et couronnés par la reconnaissance de la marocanité du Sahara par un grand nombre de pays, avec l'ouverture de plusieurs consulats dans les provinces du Sud du Royaume.

Le Parlement panafricain est une Assemblée consultative de l'Union africaine qui regroupe les députés des pays membres de l'Union africaine. Il a été créé en vertu de l'article 5 de l'Acte constitutif de l'UA et installé officiellement dans ses fonctions le 18 mars 2004.

Chaque Etat membre est représenté au sein du PAP par cinq parlementaires issus de la majorité et l'opposition, dont au moins une femme, élus ou désignés par leurs Parlements ou organes législatifs nationaux.

Des pro-“polisario” poursuivis pour terrorisme en Espagne

La menace des séparatistes pèse sur la sécurité de l'Europe

Que le “polisario”, un groupe mercenaire créé par l'Algérie dans le contexte de la guerre froide pour servir sa quête d'hégémonie régionale, constitue une menace pour la sécurité régionale et européenne n'est un secret pour personne, tant les rapports d'institutions prestigieuses, les mises en garde d'experts et les procès pour terrorisme impliquant les séparatistes font régulièrement la Une de l'actualité.

En Espagne, le jugement d'activistes polisariens pour actes de terrorisme vient apporter une nouvelle preuve de la collusion entre cette milice armée et les groupes terroristes dans la région sahélo-saharienne. Preuves à l'appui, l'extension de la vocation terroriste du “polisario” pèse sérieusement sur la sécurité de l'Europe et le bien-être de sa population et menace les valeurs de tolérance et de respect, promues pendant des siècles.

Le dernier épisode de cette série effroyable est le jugement,

mardi, par l'Audience nationale, la plus haute juridiction pénale d'Espagne, d'un pro-“polisario”, poursuivi pour avoir diffusé de la propagande djihadiste, à travers les réseaux sociaux dans lesquels il exprimait sa haine envers l'Espagne.

Le prévenu, M.A.M., alias Ismail, a, lui-même, avoué être l'auteur d'un crime d'endoctrinement terroriste, faire partie de l'organisation terroriste Etat islamique au Grand Sahara (EIGS) et avoir entretenu des liens dans le passé avec l'ancien chef de l'EIGS, Abou Walid Al Saharaoui, un autre pro-“polisario” tué par les forces armées françaises en août 2021.

Membre actif de Daech sur les réseaux sociaux et les différentes applications mobiles, l'accusé, qui entretenait des relations étroites avec d'autres djihadistes dans les zones de conflit, nourrissait une haine profonde envers l'Espagne, pays qui l'a accueilli.

Ce cas n'est pas le premier dans le registre terroriste du “polisario” en Espagne. En mars

2021, la police espagnole avait mis la main sur un autre activiste des séparatistes à Biscaye (Pays-Basque), accusé d'avoir incité à commettre des actes terroristes contre des institutions marocaines en Espagne et à l'étranger.

Très radicalisé, l'individu utilisait des profils sur les réseaux sociaux pour inciter à mener des actes terroristes contre des personnes et des institutions du Maroc en Espagne et à l'étranger et s'adonnait à une intense activité sur les réseaux sociaux, administrant de nombreux comptes et disposant d'un grand nombre de followers espagnols et étrangers s'élevant à plus de 20.000 personnes, destinataires de ses messages incitant à commettre des attentats.

Il publiait de manière continue ses propres vidéos faisant l'apologie d'actes terroristes principalement contre tous les Sahraouis unionistes et se disait prêt à en commettre lui-même.

Ces cas confirment, en effet, la

pertinence des alertes lancées par plusieurs rapports de centres de recherches et experts internationaux ayant fait état des liens entre les milices du “polisario” et les réseaux terroristes s'activant dans la région sahélo-saharienne et des zones de conflit.

Après la région sahélo-saharienne, l'inquiétude atteint l'Europe, suite à la recrudescence du phénomène d'adhésion des éléments du “polisario” aux organisations terroristes, un constat qui ne laisse aucun doute sur la capacité de ces milices de menacer la stabilité de l'Europe et de passer même à l'action.

Entre autres, les rapports mettent en garde contre le fait que les armes qui sont entrées en circulation dans le contexte de l'instabilité née de la situation en Libye finiront dans l'Union européenne. Il y a quelques années, Europol avait à cet effet déclaré publiquement, pour la première fois, que des armes à feu provenant des conflits en Libye, en Syrie et au

Mali étaient disponibles sur le marché noir européen et que ces pays pourraient devenir des fournisseurs majeurs d'armes à feu illégales vers l'UE.

Plusieurs opérations de démantèlement de cellules terroristes liées à des groupes terroristes actifs dans la région du Sahel et du Sahara depuis 2008 ont révélé des liens étroits entre le “polisario” et le terrorisme dans la région, faisant des camps de Tindouf un terrain fertile pour l'émergence de mouvements terroristes. Dans ce contexte, les camps de Tindouf sont devenus une réserve pour le recrutement de terroristes pour les différentes organisations terroristes actives dans cette région.

Face à ces alertes, basées sur des preuves irréfutables, des think tanks et organisations ont multiplié les appels à la communauté internationale pour intensifier les efforts, en vue de mettre fin à ce nouveau foyer d'extrémisme, qui hypothèque l'avenir d'une région et de tout un continent.

Le Cabo Verde réaffirme son appui à l'intégrité territoriale du Maroc



Le gouvernement de la République du Cabo Verde a réitéré son soutien à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et réaffirmé son appui à l'initiative du plan d'autonomie présentée par le Maroc comme “seule et unique solution crédible et réaliste à la résolution du différend” autour du Sahara.

Dans un document adressé mardi 23 mai 2023 au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le ministre cabo-verdien des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration régionale réitère également son soutien aux efforts de l'Organisation des Nations unies comme cadre exclusif pour parvenir à une solution “réaliste, pratique et durable” au différend autour du Sahara.

“En outre, le gouvernement du Cabo Verde réitère aussi l'appui de la République du Cabo Verde à la recherche d'une solution durable qui

préserve l'intégrité territoriale du Royaume, sous l'égide exclusive de l'ONU et dans le respect de la décision 693 du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2018”, peut-on lire dans ce document.

La diplomatie cabo-verdienne rappelle que les positions susmentionnées ont été “clairement exprimées par le Premier ministre et chef du gouvernement du Cabo Verde, José Ulisses Correia e Silva, lors de sa rencontre avec le chef du gouvernement du Royaume du Maroc, Aziz Akhannouch, dans le cadre de sa récente et très réussie visite officielle au Royaume du Maroc”.

Le document souligne aussi que “la définition et l'exécution de la politique intérieure et extérieure est une compétence politique du gouvernement”, conformément à l'article 185 et au paragraphe a) du numéro 1 de l'article 203 de la constitution de la République du Cabo Verde.

Le soutien du Brésil à la proposition d'autonomie en cohérence avec les résolutions du CS de l'ONU

Le soutien du Brésil à la proposition d'autonomie au Sahara marocain présentée par le Royaume, est en cohérence avec les résolutions du Conseil de sécurité (CS) de l'ONU et la position de la communauté internationale, a souligné, mardi à Brasilia, le député fédéral brésilien, Tiao Medeiros.

“Le soutien du Brésil à la proposition d'autonomie, considérée par la communauté internationale comme sérieuse, pragmatique et crédible, sera cohérent avec les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et compatible avec la position de la communauté internationale” sur cette question, a indiqué le membre de la Chambre basse (Parti des progressistes) lors de l'installation du groupe d'amitié Maroc-Brésil, dont il assume la présidence.

Le représentant de l'Etat de Parana (sud) a souligné que le groupe d'amitié parlementaire vise à renforcer la coopération entre les Parlements des deux pays, promouvoir les liens commerciaux et culturels et établir des échanges et des visites pour enrichir le partenariat bilatéral.

Il a noté que les accords signés entre les deux pays, notamment dans le domaine de la promotion des investissements, permettront de diversifier les domaines de coopération, soulignant l'importance cruciale du Maroc pour le Brésil, où les engrais marocains contribuent à l'espoir de l'agriculture locale.

Pour lui, la solidité des relations entre les deux pays “tient des valeurs et principes démocratiques qu'ils partagent, comme la lutte contre le racisme et le rejet de l'autre”.

En effet, les deux pays “partagent des positions convergentes sur des questions d'intérêt mondial, comme le développement durable, la lutte contre le changement climatique et la promotion de la paix et de la sécurité”, a-t-il ajouté, précisant que “le Maroc a toujours soutenu le Brésil pour obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU”.

Les autres députés intervenant lors de cette cérémonie se sont félicités de l'excellence des relations de coopération entre les deux pays et leur caractère séculaire, évoquant les multiples opportunités à même de donner plus d'élan au partenariat maroco-brésilien.

Les membres de la Chambre des députés du Brésil ont également affirmé leur engagement à orienter l'action parlementaire vers la consolidation de la coopération

entre les deux pays et la défense des intérêts mutuels.

Pour sa part, l'ambassadeur du Maroc à Brasilia, Nabil Adghoghi, a exprimé sa “satisfaction” à l'égard de la coopération tous azimuts entre les deux pays qui nourrissent une grande ambition d'élever le niveau de partenariat, une ambition portée également par une contribution parlementaire dans le cadre du groupe d'amitié.

“Le Brésil et le Maroc ont réussi à développer, ces dernières années, un partenariat stratégique multiforme, soutenu par un cadre juridique complet”, a-t-il ajouté, citant des accords dans les domaines de l'investissement, de la défense et de la coopération judiciaire.

Le diplomate marocain a rappelé dans ce sillage que les échanges commerciaux entre les deux pays ont enregistré un record historique l'année dernière, soulignant les diverses opportunités qui s'offrent notamment dans les secteurs industriels, logistiques, agricoles, touristiques, entre autres.

Il a assuré que le Brésil et le Maroc continuent d'élargir les domaines de leur coopération technique qui vont de l'E-gov à la formation professionnelle, en passant par les énergies renouvelables, l'hydrogène vert, la recherche agronomique et l'océanographie.

D'autre part, M. Adghoghi a souligné les efforts de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la défense de la diversité et du dialogue interreligieux et interculturel, ainsi que Son apport dans le soutien à la cause palestinienne, à la lutte contre le changement climatique et à la conception de réponses efficaces à la question migratoire.

S'agissant de la question de l'intégrité territoriale du Royaume, M. Adghoghi a souligné le soutien du Maroc aux efforts du Secrétaire général de l'ONU et de son Envoyé personnel et son engagement auprès des Nations unies à reprendre le processus des tables rondes réunissant toutes les parties (Maroc, Algérie, Mauritanie et le Polisario), sur la base de la résolution 2654 adoptée en octobre 2023. Il a également mis en avant le soutien international croissant à l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc.

Ce groupe d'amitié parlementaire Brésil-Maroc, qui comprend des députés brésiliens de différents bords politiques, dont le Parti des travailleurs (gauche, au pouvoir), est le deuxième du genre créé au niveau de l'institution législative depuis les élections d'octobre dernier, après celui installé il y a trois semaines au niveau du Sénat.

Arrestations et déplacements des migrants à Rabat

Quid des fondements juridiques de ces pratiques ?



« Arrestations quotidiennes et collectives; ciblage des personnes noires étrangères; interpellations non motivées et sans respect des droits et des procédures en vigueur; privation de liberté, déplacement forcé à l'intérieur du pays... », telle est la situation des migrants dans la ville de Rabat, selon la dernière note d'analyse publiée récemment par GADEM (Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants). Selon cette ONG, cette situation suscite plusieurs interrogations juridiques relatives aux droits fondamentaux des personnes arrêtées, notamment le droit à la liberté de circulation, à la légitimité juridique des pratiques et des acteurs impliqués dans ces arrestations.

Acteurs impliqués

Ainsi concernant les acteurs impliqués dans les arrestations des migrants, les témoignages recueillis par GADEM lors des missions de terrain effectuées entre janvier 2021 et décembre 2022, montrent que « les arrestations sont souvent initiées par des personnes en civil ou identifiées comme travaillant au sein

de l'administration (annexes administratives). Dans ce contexte, des questions s'imposent : Qui détient la prérogative d'interpeller et d'arrêter des personnes ? Sous quels motifs et dans quel cadre ? ».

Privation de liberté

Le rapport indique également qu'avant d'être emmenées au commissariat, les personnes arrêtées sont retenues pendant plusieurs heures dans des annexes administratives ou dans des véhicules (fournis par les autorités locales selon les témoignages recueillis). GADEM s'interroge, à ce propos, sur la légalité de cette privation de liberté et sur sa nature juridique. « En effet, ces annexes administratives sont des lieux qui relèvent de la tutelle administrative (du ministère de l'Intérieur et de ses services décentralisés) alors que la privation de liberté des personnes au Maroc doit se faire dans des lieux soumis directement au contrôle judiciaire », précise le rapport. Et d'ajouter : « De plus, comment s'opère en droit le transfert d'une annexe administrative vers un commissariat ? Pouvons-nous considérer que ces pratiques de privation de liberté entrent dans le cadre d'une procédure judi-

ciaire ? Ou, est-ce qu'elles entrent dans le cadre d'une procédure administrative, notamment dans le cadre du maintien en rétention en vue d'une procédure d'éloignement encadrée par les articles 34, 35 et 36 de la loi 02.03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières ? Dans l'une ou l'autre des situations, le procureur du Roi doit en être informé immédiatement pour veiller au respect de la procédure et des conditions de privation de liberté ».

Les conditions de privation de liberté de ces personnes et du respect des garanties prévues par la loi marocaine en cas d'arrestation et de privation de liberté suscitent également les interrogations du GADEM qui soutient que le droit d'être informé des raisons d'arrestation, le droit de communiquer avec un proche (également les autorités consulaires du pays d'origine), et le droit d'être assisté par un interprète et par un avocat, ne sont pas respectés, selon les témoignages recueillis.

En outre, GADEM a constaté que ces arrestations quotidiennes dans certains quartiers de Rabat ont poussé les personnes à s'installer dans d'autres villes aux alentours, c'est

notamment le cas du quartier Doha à Salé et à Bouknadel à Kénitra. Ces pratiques observées ont un impact direct sur la liberté de circulation de ces personnes dans la ville de Rabat. GADEM a également constaté que des arrestations sont opérées dans des villes périphériques de Rabat, notamment à Kénitra.

Déplacements à l'intérieur du pays

S'agissant des déplacements à l'intérieur du pays, ladite note révèle que « les personnes conduites au commissariat central sont soit relâchées, soit déplacées de force vers d'autres villes. Parmi les 420 personnes arrêtées, GADEM a pu comptabiliser au moins 328 personnes déplacées de force à l'intérieur du territoire marocain à la suite de leur arrestation. Pour ce faire, elles sont placées dans des bus stationnés devant les commissariats, pour être emmenées vers d'autres villes sans leur consentement. Les bus, selon les témoignages, déposent généralement les personnes au fur et à mesure du trajet vers la ville de destination : à l'entrée des villes, en bord de route et parfois dans des lieux déserts, loin des villes ».

GADEM rappelle que les

« déplacements forcés à l'intérieur du territoire marocain » (ou déplacement interne forcé) désignent les opérations menées par les autorités marocaines visant à éloigner les supposés candidats à l'émigration irrégulière des zones frontalières. « En effet, dans un premier temps, ces pratiques mises en œuvre dès fin 2013 étaient surtout utilisées dans les zones proches des frontières adjacentes avec l'Europe. Elles ont été par la suite étendues à d'autres villes du Maroc, notamment à partir de Rabat, afin de rendre plus difficile l'accès aux zones frontalières et de rendre moins visible la présence dans les grandes villes du Maroc de personnes originaires d'autres espaces régionaux d'Afrique (Afrique de l'ouest, centrale, voire originaires du Tchad, du Soudan ou du Sud-Soudan), toutes considérées comme de potentiels candidats à un passage vers l'Europe ».

GADEM est également interpellé par la présence de catégories de personnes protégées par la loi, notamment des enfants parmi les personnes arrêtées, privées de liberté et déplacées à l'intérieur du territoire marocain, mais également des personnes réfugiées ou en situation administrative régulière.

Hassan Bentaleb

Coopération, solidarité et partage, maîtres-mots de la politique africaine du Royaume



Depuis Son accession au Trône de Ses illustres Aïeux, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adopté une nouvelle approche géostratégique, inscrite dans le cadre de la coopération Sud-Sud, s'articulant autour des notions de solidarité, de partage et d'intérêt commun et ayant pour finalité ultime l'émergence d'une Afrique forte et unie.

La Journée mondiale de l'Afrique, célébrée le 25 mai de chaque année, offre l'occasion de souligner l'engagement africain du Maroc et sa solidarité, constante et inconditionnelle, avec les pays frères et amis du continent, conformément à la vision éclairée du Souverain qui a toujours aspiré à une Afrique entreprenante et audacieuse, relevant ses défis et les transformant

en opportunités.

Depuis l'an 2000, le Maroc a conclu plus d'un millier d'accords avec les pays africains. De même, pendant toutes ces années, Sa Majesté le Roi a entrepris plusieurs visites dans les différentes sous-régions du continent, multipliant les initiatives et les projets de coopération Sud-Sud et donnant plein sens aux notions de co-développement et de co-émergence.

Un des projets stratégiques phares initiés par le Souverain est le méga-projet du gazoduc Nigeria-Maroc, un projet d'envergure qui, destiné aux générations présentes et futures, œuvre en faveur de la paix, de l'intégration économique du continent et profite à l'ensemble de la région de l'Afrique de l'ouest, dont la population dépasse 440 mil-

lions d'habitants.

Ce gazoduc, qui participera à l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, à l'intégration des économies de la sous-région et à la protection de l'environnement grâce à un approvisionnement en gaz durable et fiable, longera la côte ouest-africaine depuis le Nigeria, en passant par le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie jusqu'au Maroc. Il sera connecté au Ggazoduc Maghreb-Europe et au réseau gazier européen et permettra aussi d'alimenter les Etats enclavés du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

Outre l'enjeu de la sécurité énergétique, l'Afrique doit relever un

autre défi majeur, et non des moindres, ayant trait à la sécurité alimentaire. Le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi, a, dans ce cadre, entrepris plusieurs projets visant à améliorer la productivité agricole et à garantir la souveraineté alimentaire. Il en est ainsi de l'Initiative pour l'adaptation de l'Agriculture africaine au changement climatique, dite "Initiative Triple A", lancée à l'occasion du Sommet africain de l'action tenu en marge de la COP22 qu'a abrité la ville de Marrakech en novembre 2016.

A cette initiative viennent s'ajouter les projets des Unités de production de fertilisants, mises en place dans certains pays d'Afrique, comme l'Éthiopie et le Nigeria, et dont les bénéficiaires s'étendent à l'ensemble du continent, et les dons d'engrais accordés par le Royaume à des pays africains frères et amis.

Convaincu qu'il ne peut y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité, le Royaume a toujours été présent, lorsqu'il s'est agi de défendre la stabilité du continent. Ainsi, depuis son indépendance, le Maroc a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations unies en Afrique, déployant des milliers d'hommes dans les différents théâtres d'opérations.

Il en est de même de la coopération en matière de lutte contre le phénomène terroriste. Le Maroc a, de tout temps, fait part de son engagement à partager son expérience singulière et reconnue internationalement avec ses frères africains, que ce soit dans le domaine de la coopération sécuritaire ou en matière de lutte contre l'extrémisme.

Ce partage d'expériences ne se limite pas au volet sécuritaire car le

Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, a manifesté sa disposition à faire bénéficier les pays africains de son expérience en matière de gestion de la chose religieuse.

Dans ce cadre, plusieurs imams originaires de pays frères et amis ont intégré l'Institut Mohammed VI de formation des imams, morchidines et morchidates de Rabat, outre l'échange d'expériences effectué dans le cadre de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, une instance créée à l'initiative de SM le Roi aux fins de préserver la religion contre les déviations et l'extrémisme et de promouvoir les valeurs magnanimes de l'Islam.

Cette volonté du Royaume de partager son expérience et expertise se manifeste également à travers le nombre de bourses accordées à des jeunes ressortissants africains désireux de poursuivre leurs études supérieures au Maroc et les projets de centres de formation professionnelle initiés dans différents pays africains frères et amis, à l'image du Centre multisectoriel de formation professionnelle "Mohammed VI" de Yopougon en Côte d'Ivoire, du Centre de formation professionnelle dans les métiers du transport et de la logistique au Gabon et du Complexe de formation professionnelle à Conakry en République de Guinée.

Ces projets illustrent l'intérêt particulier qu'accorde SM le Roi au citoyen africain en général et aux jeunes en particulier, force motrice de tout changement et acteur majeur dans la construction de l'Afrique de demain, une Afrique prospère où règnent la paix, la stabilité, la sécurité et l'unité.

Le commissaire aux affaires politiques de l'UA salue l'engagement "sans faille" du Maroc dans la promotion de la démocratie

Le commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), Bankolé Adeoye, a salué, mardi à Rabat, l'engagement "sans faille" du Maroc dans la promotion de la démocratie.

Dans une allocution à l'ouverture des travaux du 2ème cycle de formation des observateurs africains des élections, qu'il co-préside avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, M. Adeoye a souligné que "le Royaume a fait preuve d'un leadership plein de ressources pour soutenir les élections démocratiques sur notre continent", notant que le continent africain a fait des "progrès constants" dans la promotion de la démocratie.

M. Adeoye a également félicité et salué le leadership et le soutien apportés par le Royaume du Maroc au dé-

partement des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'UA.

Pour faire face aux différents problèmes rencontrés, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques, la "démocratie est la meilleure solution à tous ces problèmes", a-t-il poursuivi.

Cette solution démocratique ne peut se faire que si toutes les composantes de la société africaine, à savoir les femmes, les jeunes, la société civile et d'autres travaillent ensemble pour le développement de l'Afrique, a-t-il affirmé, assurant que tous ont un rôle à jouer dans la construction de "l'Afrique que nous voulons".

Et d'ajouter que ceci passe également par le respect de tous les droits humains, notamment le droit à la paix.

Ce 2ème cycle intervient dans ce sens, pour renforcer la démocratie en Afrique, à travers la formation d'ob-

servateurs électoraux, compétents, impartiaux et dévoués à la mise en place d'élections libres et démocratiques, a, par ailleurs, fait savoir M. Adeoye, appelant à continuer à investir dans des initiatives de formation telles que celle-ci.

Le Royaume du Maroc abrite du 23 au 26 mai le deuxième cycle de formation des observateurs africains des élections, une étape importante dans la consolidation du partenariat Maroc-Union africaine dans le domaine du soutien à la gouvernance politique en Afrique.

Suite au succès de sa première édition, ce 2ème cycle est également marqué par une augmentation du nombre des bénéficiaires, passant de 32 à 61, dont 41 observateurs issus des cinq régions du continent auxquels s'ajouteront 10 jeunes observateurs marocains.



Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

OPPOSÉ À NET	QUI A BEAUCOUP SERVI	PLACE DU MARCHÉ	SAC	SÉCULIER	ANNONCE UNE SUITE	QUARTIER DE VARSOVIE	OPPOSÉ À IN	CRÂNEUSE
VAGUE DE CHALEUR		LETTRES DE RABAT			VA DANS L'AU-DELÀ SODIUM			
ABÏMA		A L'ENVERS, VENUE AU MONDE				CERTAIN DE BAS EN HAUT MINUTIE		
AMULETTE						PRONOM PERSONNEL		
SOMMET	SOMMET	DE BAS EN HAUT, ROCHE	DÉBUT D'APPEL		QUARTIER DE TIANJIN PERDANT		ALERTE DE BAS EN HAUT, ATOME	
			VILLE D'ALLEMAGNE					
UN TYPE TRÈS NATURE	TROI DANS UN MUR		LISURE LETTRES DE NOAH					
				FORME D'ÊTRE		PARTAGÉ PAR LA MOITIÉ		
ÂGES	CHAMBRE MANQUE					SINGE D'AMÉRIQUE		LISIÈRE
			PORTION DE COURBE	TRANCHE	LETTRES DE TARKSI		CARDINAUX	
GRECQUE	ALUMINIUM	BALAI			CHEF D'ARMÉE	ARTICLE	RUISSEAU EN BOSNIE	
		ACCOMPLIS						
SŒUR D'ORESTE						VENUE AU MONDE		

Solution mots flechés d'hier

	B	MAISON	ROSEAU	N	DE BAS EN HAUT, ZÉLÉPHANT	LIÉGÈRE	D	RETOURNE	I	LETTRES DE LUC	LAMPIN
UNION	GL	UNION	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE	ETRE
UNION	U	UNION	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE	MINCE
VETO	V	VETO	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE	ADORE
SENAT	S	SENAT	BO	BO	BO	BO	BO	BO	BO	BO	BO
SENAT	S	SENAT	FINES	FINES	FINES	FINES	FINES	FINES	FINES	FINES	FINES
OR	O	OR	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI	LI
EGEE	E	EGEE	MI	MI	MI	MI	MI	MI	MI	MI	MI
ME	M	ME	TEL	TEL	TEL	TEL	TEL	TEL	TEL	TEL	TEL
POT	P	POT	EBER	EBER	EBER	EBER	EBER	EBER	EBER	EBER	EBER
POT	P	POT	LU	LU	LU	LU	LU	LU	LU	LU	LU
ALEP	A	ALEP	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA	AEIA
RELAI	R	RELAI	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT	OSAT
T	T	T	NIER	NIER	NIER	NIER	NIER	NIER	NIER	NIER	NIER
T	T	T	HUE	HUE	HUE	HUE	HUE	HUE	HUE	HUE	HUE

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Boufity
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sati (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Hlatfi
Hafid Bouzarrouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassim Warrach
Secrétaire
Ammar Tabaa

Photographe
Ahmed Lazzaki

Correspondants
Ahmedou El Katob (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Selhouan
Khali Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca, Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone
0522 61 94 04

Fax de la rédaction
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Yousoufi
Louhna Bughdadi
Latifa Mouarab
Rkia Ait Dohman
Siham Zater
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca**
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/04

Site web:
www.libe.ma

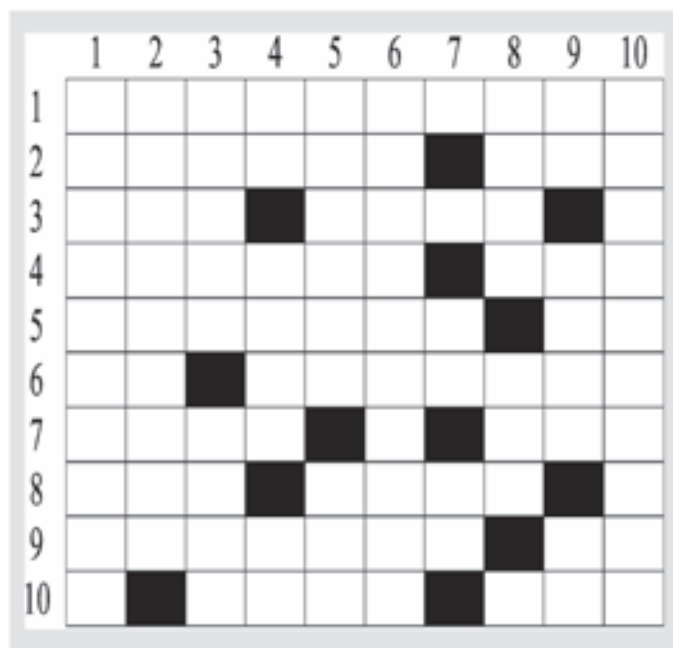
Journal Libération

Libération Maroc

o.j.l. MAROC

2017
www.o.j.l.ma

Mots croisés



HORIZONTALLEMENT

- 1- Champ de courses
- 2- Sans queue - Se crie à l'ennemi
- 3- Vil - Lança
- 4- Privé d'épines - Retint
- 5- Ils font feu - Préposition anglaise
- 6- Astute - D'une déesse d'Égypte
- 7- Possessif - Sat en désordre
- 8- Porte charge - Juge de chez nous
- 9- Un des Grands - Défini
- 10- Ils siègent - Avant les autres

VERTICALEMENT

- 1- Logis
- 2- La fin par la fin
- 3- Mettre - Grefle
- 4- Été capable - Filtre vivant - Aluminium
- 5- Appel à la prière - Pensé
- 6- Fantais
- 7- Possessif - Note
- 8- Hôpital populaire - Relatif
- 9- Poussé - Ensemble - Font le fin
- 10- Grosses voitures

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	6	7		3	1			
8	2						9	
3			8	9	1		2	
	3			5		8		
5	4					2		1
		8		1			7	
	8		6	4	5			7
	1						4	5
		6	1			9	8	

Moyen

4				7	3			9	2
9	2		8						
		7	4						
		9		6					4
		1		8		7			
8				3		1			
					9	2			
					8		5	3	
7	5		3	4					6

Difficile

		7	8			5			
				6	2			3	
		3			7	2			
								1	
3			7	1	9				6
5									
		5	9			4			
1			3	7					
		2			4	7			

Expert

4	9								
			3					8	
3		1	5						9
			8		4	9	2		
			6				8		
		7	8	1		3			
7					8	3		4	
	1				5				
								5	2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	9	6	3	5	7	1	2	4	
1	4	3	8	2	6	7	9	5	
5	2	7	1	9	4	8	3	6	
3	7	8	6	4	5	9	1	2	
4	5	1	9	8	2	3	6	7	
9	6	2	7	1	3	5	4	8	
6	1	5	4	7	9	2	8	3	
2	3	9	5	6	8	4	7	1	
7	8	4	2	3	1	6	5	9	

Moyen

8	4	3	1	7	6	9	5	2	
6	5	2	3	9	8	4	7	1	
1	7	9	4	2	5	8	6	3	
7	3	5	8	6	9	2	1	4	
4	8	1	2	3	7	5	9	6	
9	2	6	5	4	1	7	3	8	
3	9	7	6	8	4	1	2	5	
2	1	8	9	5	3	6	4	7	
5	6	4	7	1	2	3	8	9	

Difficile

1	6	4	8	5	3	9	7	2	
5	3	7	9	2	4	6	1	8	
9	2	8	6	1	7	5	3	4	
6	8	5	1	7	2	3	4	9	
3	7	9	5	4	6	8	2	1	
4	1	2	3	9	8	7	5	6	
7	9	1	2	8	5	4	6	3	
2	5	3	4	6	9	1	8	7	
8	4	6	7	3	1	2	9	5	

Expert

5	1	4	9	8	7	2	3	6	
7	9	8	2	6	3	4	5	1	
6	2	3	5	1	4	9	8	7	
3	4	5	7	9	6	8	1	2	
9	8	2	3	5	1	7	6	4	
1	6	7	4	2	8	3	9	5	
4	5	6	8	3	2	1	7	9	
8	7	9	1	4	5	6	2	3	
2	3	1	6	7	9	5	4	8	

Economie

Le gazoduc Nigeria-Maroc, l'un des projets les plus ambitieux

Le gazoduc Nigeria-Maroc est l'un des projets les plus ambitieux, a indiqué le PDG de la Compagnie pétrolière nationale du Nigeria (NNPC), Malam Mele Kyari.

"Le gazoduc Nigeria-Maroc est l'un des projets les plus ambitieux que nous ayons. Il va coûter plus de 25 milliards de dollars, mais surtout, il va relier 11 pays d'Afrique de l'Ouest à nos sources de gaz", a déclaré M. Mele Kyari dans un entretien accordé au quotidien nigérian "Daily Trust".

Mettant en avant l'importance de ce mégaprojet, il a souligné qu'à travers ce projet, "nous allons créer de la prospérité autour du Nigeria".

"Nous créerons ainsi la prospérité autour du Nigeria, la paix autour de nous et un marché pour l'énorme quantité de gaz dont nous disposons", a-t-il fait valoir, relevant, en outre, que "ce gaz se retrouvera en Europe". Interrogé sur le financement de ce projet à forte valeur ajoutée, le responsable nigérian a indiqué que "le monde est prêt à le financer".

"Nous disposons d'indications substantielles sur le bouclage du financement. De nombreuses institutions financières se sont réunies autour de la même table. Le monde a besoin de gaz et il le financera", a-t-il poursuivi. En avril dernier, la NNPC avait annoncé qu'elle allait investir 12,5 milliards de dollars pour obtenir une participation de 50% dans le projet de gazoduc Nigeria-Maroc, d'une valeur de 25 milliards de dollars.

Ce projet historique devrait établir un record en tant que plus long gazoduc offshore du monde, couvrant environ 5.600 km à travers 11 pays africains.

Le gazoduc Nigeria-Maroc est l'un des projets phares liant les deux pays en passant par plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Les études de ce mégaprojet sont à un stade avancé et des mémorandums d'entente ont été signés lors des derniers mois.

Le premier a été signé entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la République fédérale du Nigeria et le Royaume du Maroc.

Deux autres ont été signés respectivement entre le Maroc, le Nigeria et la Mauritanie, d'une part, et le Maroc, le Nigeria et le Sénégal, d'autre part.

Cinq autres mémorandums d'entente tripartites ont été conclus respectivement et successivement entre le Maroc et le Nigeria, d'une part, et la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Ghana, d'autre part.

Le projet stratégique de gazoduc Nigeria-Maroc, qui émane de la vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du président nigérian Muhammadu Buhari, longera la côte ouest-africaine depuis le Nigeria, en passant par le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie jusqu'au Maroc.

Il sera connecté au gazoduc Maghreb-Europe et au réseau gazier européen et permettra aussi d'alimenter les États enclavés du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

L'inflation en légère baisse en avril



Malgré une légère décelération, en comparaison avec les mois de février et mars, l'indice des prix à la consommation (IPC) a poursuivi son ascension en glissement annuel à fin avril 2023.

Selon les récentes données publiées par le Haut-commissariat au plan (HCP), le taux d'inflation est ressorti à 7,8% sur une année contre 10,1% et 8,2% observés respectivement au cours des deux précédents mois.



A 7,8%, en l'espace d'un an, l'indice des prix à la consommation reste toutefois sur une tendance haussière

« Comparé au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 7,8% au cours du mois d'avril 2023 », a, en effet, indiqué l'organisme public dans sa note d'information relative à l'Indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'avril 2023.

La nouvelle évolution de l'IPC est la « conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 16,3% et de celui des produits non alimentaires de 2,0% », a expliqué le Haut-commissariat au plan.

En ce qui concerne l'évolution de l'indice des produits non alimentaires au titre de la même période, le HCP indique dans sa note d'information que les variations vont d'une baisse de 0,1% pour le « Transport » à une hausse de 6,7% pour les « Restaurants et hôtels ».

Dans ces conditions, le Haut-commissariat estime que l'indicateur d'inflation sous-jacente (qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics) aurait connu au cours du mois d'avril 2023 une hausse de 7,6% par rapport au mois d'avril 2022.

A titre de rappel, la hausse de l'IPC en mars dernier avait été

justifiée par l'accroissement de l'indice des produits alimentaires de 16,1% et de celui des produits non alimentaires de 3,0%.

Selon les explications contenues dans la note d'information relative à l'IPC du mois de mars dernier, pour les produits non alimentaires, les variations étaient passées d'une hausse de 0,4% pour la « Santé » à 6,2% pour les « Restaurants et hôtels ».

En glissement mensuel, l'indice des prix à la consommation a connu, au cours du mois d'avril 2023, une hausse de 1,4% par rapport au mois précédent, a fait savoir le HCP soulignant que l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu une hausse de 0,3% sur un mois.

D'après les données recueillies par le HCP, « cette variation est le résultat de la hausse de 3,2% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires ».

A titre de comparaison, la variation de l'IPC observée au cours du mois de mars dernier avait été attribuée à la hausse de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et à la baisse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires.

Selon le Haut-commissariat, les hausses des produits alimentaires observées entre mars et avril 2023 ont concerné principalement les « Poissons et fruits de mer » avec 13,3%, les « Fruits » (11,4%), les « Légumes » (5,4%), les « Viandes » (4,1%), le « Lait, fromage et œufs » (0,5%) et les « Huiles et graisses » (0,3%).

Les mêmes données montrent, en revanche, que les prix ont diminué de 0,1% pour le « Pain et céréales » et le « Café, thé et cacao ». Quant aux produits non alimentaires, le ressort des chiffres recueillis que la baisse a concerné principalement les prix des « Carburants » avec 2,9%.

Il est à noter que les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Al Hoceima (3,2%), à Laâyoune (2,3%), à Tanger et Safi (2,1%), à Oujda (2,0%), à Errachidia (1,9%), à Béni Mellal (1,8%), à Casablanca, Tétouan, Meknès et Dakhla (1,4%), à Fès (1,3%), à Agadir (1,0%), à Settat (0,9%), à Kénitra et Marrakech (0,8%).

Le Haut-commissariat souligne, en revanche, qu'une baisse de 0,1% a été enregistrée à Guelmim au cours de la même période.

Alain Bouithy

La CNSS lance sa plateforme "Daman Bahri" au profit des armateurs

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a procédé, mardi à Casablanca, au lancement de sa nouvelle plateforme électronique "Portail Daman Bahri" dans le cadre de sa stratégie visant à simplifier les démarches auprès de ses assurés/affiliés du secteur de la pêche maritime.

Lancé en partenariat avec le Département de la pêche maritime et l'Office national des pêches, ce portail, destiné aux armateurs, vise à renforcer la relation de la CNSS avec ses partenaires et à améliorer la qualité de ses services, rapporte la MAP.

La plateforme s'assigne également pour objectif l'authentification des données et le suivi des déclarations en toute transparence et simplicité, et ce à l'aide d'un échange automatique de données entre la Caisse nationale de sécurité sociale et les différents acteurs du secteur de la pêche maritime.

Le portail permettra également la déclaration de tous les marins pêcheurs concernés, ainsi que l'activation du versement des indemnités de la CNSS. De plus, ce portail met à la disposition des armateurs un espace leur permettant de visualiser la feuille de décompte et de la modifier en cas de besoin.

A cette occasion, le directeur général adjoint de la CNSS, Omar Souabni, a souligné que cette plateforme s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la CNSS visant à s'ouvrir sur les acteurs de ce secteur, notant que ce portail permettra de simplifier les procédures, favoriser davantage de transparence et améliorer les prestations fournies aux adhérents du secteur de la pêche.

Et d'ajouter que cette plateforme contribuera aussi à améliorer l'efficacité de l'action de la caisse dans la mesure où les dossiers seront traités de manière instantanée, relevant que cette démarche est en droite ligne avec le chantier Royal de généralisation de la couverture sociale.

Pour sa part, le directeur de la formation maritime, des gens de mer et du sauvetage au sein du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Driss Tazi, a relevé que cette plateforme qui va bénéficier à 130.000 marins pêcheurs, permettra l'échange d'informations et la réduction du délai de traitement des dossiers.

Cette démarche, fruit de la collaboration entre les différents acteurs du secteur, favorise le rapprochement de l'administration des citoyens et la dématérialisation des procédures, a-t-il ajouté.

Et de poursuivre que le département de la pêche maritime est disposé à œuvrer de concert avec l'ensemble des intervenants pour améliorer les conditions sociales des travailleurs du secteur et aller de l'avant dans la concrétisation du chantier Royal de généralisation de la couverture sociale.

Créé pour améliorer la qualité des relations entre la CNSS et les différents secteurs du processus de couverture sociale et médicale des marins pêcheurs, ce portail permet de simplifier et digitaliser le processus de déclaration des marins pêcheurs, accélérer le rythme de paiement des indemnités aux marins pêcheurs et augmenter le nombre des marins pêcheurs bénéficiant de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et des indemnités servies par la CNSS.

Afin de bénéficier de ce service, les armateurs sont appelés à s'inscrire sur le portail en accédant à l'espace public du portail via le lien de l'espace public du portail Daman Bahri <http://damanbahri.cnss.ma>.

Pour plus d'informations sur les modalités d'inscription et d'utilisation de ce portail, la CNSS a mis à la disposition des armateurs un guide consultable sur son site officiel www.cnss.ma.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AGENCE URBAINE DE CASABLANCA



AVIS DE VENTE SUR OFFRE DE PRIX

N° 01/DAU-SC/2023

L'Agence Urbaine de Casablanca met en vente, sur offre de prix, des lots de terrain destinés à l'habitat et aux équipements privés, sis à :

- Commune de Nouaceur (Pôle Urbain de Nouaceur)
- Commune d'Ouled Saleh (Lotissement Ouled Saleh)
- Arrondissement de Hay Mohammadi (Cité Béchar El Kheir)

LOTS DE TERRAIN DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE :

VILLAS	HABITAT à (R+2) & (R+3)	LOGEMENTS COLLECTIFS (R+5)	EQUIPEMENTS PRIVÉS		
Objet	Sup (m ²)	Caractéristiques Urbanistiques		Localisation	
		Hauteur	C.U.S		
Lots pour Habitat	de 196 à 314	R+2	84%	Lotissement Ouled Saleh	Ouled Saleh
Lots en front Bâti	de 319 à 551	R+3	85%		
Lot pour équipement privé	783	R+2	84%	Pôle urbain de Nouaceur	Nouaceur
Lots pour villas	de 398 à 1161	R+1	40%		
			35%		
Lots pour Immeubles destinés à l'habitat collectif, aux résidences universitaires ou à des activités tertiaires (bureaux et / ou hôtellerie.	De 15050 à 27560	R+5	60%	Cité Béchar El Kheir	Hay Mohammadi
Lots pour équipements privés	944 et 1499	R+1	35%		
Lot pour équipement privé	128	R+1	100%		

Retrait des dossiers de candidature

Au service commercial de l'Agence Urbaine de Casablanca, sis au 10 Immeuble LINAT Bd. Rachidi Casablanca ou sur site web www.auc.ma

Dernier délai de dépôt des plis

Les plis doivent être déposés contre récépissé à l'Agence Urbaine de Casablanca au plus tard le Mercredi 07/06/2023, à 12 h 00.

Pour plus d'information, contacter le Service commercial de l'Agence Urbaine de Casablanca
18, Bd. Rachidi - Casablanca Tél 05-22-29-57-03/04 / 06-06-69-91-98 / 06-18-84-01-31 Fax: 05-22-22-33-32



Simplifier les démarches auprès des affiliés du secteur de la pêche maritime

Déclaration de Rabat sur la coopération culturelle en Afrique

Plaidoyer pour une approche participative axée sur la culture en tant que socle de développement global

Les efforts de SM le Roi en faveur de la consolidation de la coopération Sud-Sud salués par la Déclaration de Rabat pour le renforcement de la coopération culturelle en Afrique

La Déclaration de Rabat pour la consolidation de la coopération culturelle entre les pays africains, rendue publique lundi, s'est prononcée en faveur d'une approche participative axée sur la culture en tant que socle de développement global.

Publiée à l'issue de la Réunion ministérielle africaine de la culture, cette déclaration a insisté sur l'impératif de diversifier et de développer des initiatives visant à renforcer la coopération culturelle entre les pays africains, tout en mettant l'accent sur l'importance du respect de la diversité culturelle et de la pluralité linguistique, outre la promotion du dialogue entre les cultures et la libre circulation des artistes et des intellectuels entre les pays africains.

La Déclaration de Rabat insiste également sur le rôle central de la cul-

ture dans la lutte contre la pauvreté et dans la réalisation de la cohésion sociale, se félicitant des atouts culturels et civilisationnels riches et diversifiés dont regorge l'Afrique et des liens humains et culturels communs et enracinés au sein du continent.

Elle salue, par ailleurs, les efforts consentis par les gouvernements et les acteurs culturels dans les pays africains en vue d'atténuer les répercussions de la pandémie de Covid-19, préserver la diversité culturelle, protéger le patrimoine culturel matériel et immatériel et faciliter l'accès des citoyens aux services culturels en tant que droit humain garanti par les lois et chartes internationales.

En ce qui concerne la protection du patrimoine, la Déclaration se réjouit de la coopération étroite entre le Royaume du Maroc et l'UNESCO dans le domaine de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel dans les pays africains.

En outre, elle exprime la disposition des pays participants à cette réunion à renforcer la coopération culturelle bilatérale et multilatérale afin d'atteindre les objectifs de développement durable, mettant l'accent sur l'importance d'investir dans les potentialités culturelles, civilisationnelles et patrimoniales riches et diversifiées à travers des programmes pionniers et innovants visant à proté-



ger et valoriser le patrimoine, développer le tourisme culturel, lutter contre le trafic illicite de biens culturels, promouvoir les industries culturelles et créatives et favoriser les échanges d'expertises et d'expériences dans les domaines des métiers culturels, artistiques et patrimoniaux, en plus de la création des opportunités au profit des jeunes leur permettant de développer leurs capacités créatives et artistiques.

D'autre part, les ministres de la Culture africains se sont engagés à lutter contre le trafic illicite des biens et des oeuvres artistiques culturels africains et à oeuvrer pour favoriser leur restitution, à travers le renforcement du rôle des jeunes et de la diaspora africaine dans la préservation du patri-

moine culturel africain, le raffermissement du rapprochement et de la cohabitation entre les cultures du monde et la consolidation de la contribution des jeunes africains au développement durable.

Les pays ayant pris part à cette rencontre ont fait part de leur disposition à renforcer l'échange d'expertises dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel et la protection des droits de propriété intellectuelle des pays africains, insistant sur l'impératif de la préservation du patrimoine culturel immatériel de tous les pays africains. Ils ont exprimé, à cet égard, leur appui à la proposition de la création d'un Observatoire africain pour le patrimoine culturel immatériel, basé au Maroc.

Mobile Film Festival Africa

54 films de 21 pays en sélection officielle de la deuxième édition



Un total de 54 films de 21 pays figurent dans la sélection officielle de la deuxième édition du Mobile Film Festival Africa, organisée en ligne du 3 au 31 mai. Cette édition, organisée en partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique) et le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, dans le cadre des célébrations de "Rabat, capitale africaine de la culture", propose "une sélection officielle riche qui aborde des thématiques sociétales importantes, dans tous les genres cinématographiques : comédie, fiction, thriller, documentaire...", indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Une grande visibilité internationale sera assurée sur le terrain tout au long de l'année 2023 à travers notamment des diffusions au sein de festivals de cinéma dont le Festival de Cine Africano de Tarifa-Tanger en Espagne et au Maroc, ainsi que le Master International Film Festival d'Hammamet en Tunisie, début mai, précise la même source.

Et d'ajouter que les films bénéficieront également du soutien des associations et institutions

culturelles, ainsi que de la mise à disposition de 600 écrans de cinéma dans 31 pays d'Afrique qui projeteront des films de la sélection officielle entre mai et décembre 2023.

"Le Mobile Film Festival est revenu sur le continent africain avec les règles qui lui ont précédemment réussi : 1 Mobile, 1 Minute, 1 Film. Ce format unique permet d'éliminer les contraintes économiques grâce au mobile et à la participation gratuite, tout en créant une forte sélectivité grâce à sa contrainte scénaristique, liée au format très court d'une minute", explique le communiqué.

Neuf prix seront décernés lors d'une cérémonie qui aura lieu le 8 juin au cinéma Renaissance, associés à des bourses qui permettront aux lauréats de réaliser un film avec des moyens professionnels, indique-t-on, précisant qu'il s'agit du Grand Prix Africa, Grand Prix Maroc, Prix du film francophone,

Prix ACP - UE Culture, Prix du scénario, Prix de la réalisatrice, Prix du film documentaire, Prix d'interprétation féminine et Prix d'interprétation masculine.

Examen des moyens de renforcer la coopération dans le domaine cinématographique entre le Maroc et Israël

Bouillon de culture

Exposition



La Commission du film de Dakhla et le Festival du film d'auteur de Rabat ont tenu une réunion avec des représentants du ministère israélien de la Culture et des Sports, dans le cadre de la 76^{ème} édition du Festival de Cannes, en vue d'examiner les voies de coopération dans le domaine cinématographique. Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur le rôle que joue le Maroc, en tant que pays ouvert et multiculturel et en tant que destination cinématographique convoitée par de grandes sociétés de production cinématogra-

phique, indique un communiqué de la Commission du film de Dakhla.

Ainsi, il a été décidé d'ouvrir la voie à la coopération dans le domaine cinématographique, afin d'échanger des visites et des expériences en la matière, note le communiqué.

De même, les parties se sont mises d'accord pour instaurer des coproductions de films, de renforcer la coopération dans le domaine de la formation et d'encourager la participation aux festivals de cinéma, souligne la même source.

Enfin, il a été convenu qu'une délégation cinématographique israélienne se rendrait au Maroc, en vue de préparer des productions cinématographiques en commun, notamment celles en relation avec la composante culturelle juive du Maroc.

La délégation israélienne était composée de la directrice du département du cinéma au ministère israélien de la Culture et des Sports, Karen Carmel, de la directrice de la culture, Kalit Wahba Chachou et de la directrice artistique, Onsat Bukofzer.

L'exposition "DIVA ! Italian Glamour in Fashion Jewellery", mettant en valeur la beauté de la bijouterie de mode Made in Italy, fera escale pour la première fois au Maroc, du 24 mai au 23 juillet à Rabat. L'exposition, qui sera accueillie par le Musée national de la parure aux Oudayas, est organisée à l'initiative de l'ambassade d'Italie au Maroc, l'Institut culturel italien de Rabat et la Fondation nationale des musées (FNM) et promue par le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Selon les organisateurs, l'exposition vise à présenter au niveau international l'excellence de la bijouterie de mode italienne, qui est l'un des principaux contributeurs à l'affirmation de la marque Made in Italy dans le monde. L'exposition, conçue sous la direction artistique de la commissaire Alba Cappelletti, professeure de design de bijoux à l'École polytechnique de Milan, a débuté à Abou Dhabi en 2021 et poursuit depuis lors son aventure à travers le monde.

Elle se compose de 200 pièces de joaillerie, chefs-d'œuvre des plus grands orfèvres qui reflètent la beauté, la créativité et le génie artistique de l'artisanat italien, connu dans le monde entier pour son raffinement.

Foire internationale du livre d'Abou Dhabi

Diverses publications dans le pavillon du Maroc

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, ainsi que cinq maisons d'édition marocaines, participent à travers un pavillon comprenant divers livres et publications à la 32^e édition de la Foire internationale du livre d'Abou Dhabi (22-28 mai).

Il s'agit des maisons d'édition "Dar Al-Aman", "Fassila", "Accession Communication", "Sliki Ikhwan" et du "Centre culturel du livre", tandis que le pavillon du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication comprend des expositions des livres de la Faculté des lettres de Rabat, de la Rabita Mohammadia des oulémas, de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, des Conseils scientifiques, du ministère des Habous et des Affaires islamiques, ainsi que des publications d'"Al-Halabi" pour les enfants.

Outre les nouvelles parutions, les expositions marocaines comprennent des livres et des publications dans divers domaines de la connaissance, dont notamment

le roman, le patrimoine et l'histoire du Royaume, ainsi que des livres pour enfants, de philosophie et des livres religieux.

La participation marocaine à cette foire vise à faire connaître la production intellectuelle nationale et le livre marocain dans ses différents sujets, et à promouvoir le rayonnement de la culture marocaine dans le monde.

La Foire internationale du livre d'Abou Dhabi, qui connaît la participation de 1.300 exposants et éditeurs de 85 pays, se tient dans six sites culturels différents.

Le salon, qui est organisé par le Centre d'Abou Dhabi pour la langue arabe et dont la République de Turquie est l'invitée d'honneur, célèbre le concept de durabilité comme une idée centrale, conformément à la déclaration des Emirats arabes unis de 2023 comme l'année de durabilité, alors que la manifestation connaît divers événements, initiatives, et séminaires visant à jeter la lumière sur les meilleures pratiques mondiales pour soutenir

les tendances de durabilité dans le domaine de l'édition, en plus de l'organisation de séances de débat et de discussions sur le changement climatique et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Lors de sa première journée, l'exposition a célébré les réalisations du philosophe arabe Ibn Khaldoun, fondateur de la sociologie, en sa qualité de "figure pivot", en organisant des débats historiques, philosophiques et littéraires axés sur ses œuvres et son patrimoine dans divers domaines sociaux, économiques et historiques.

La présente édition, qui expose environ 500.000 œuvres dans divers domaines de la connaissance, constitue une plate-forme singulière pour le dialogue intellectuel mondial en organisant des séances de dialogue et des séminaires intellectuels auxquels prennent part des hommes de lettres, des écrivains, des penseurs, des artistes et des créateurs de contenu des pays arabes et du reste du monde.



L'exposition comprend notamment un programme diversifié s'articulant autour de cinq thèmes principaux, à savoir la culture, les arts créatifs, les enfants et les jeunes et les programmes professionnels spécialisés.

La deuxième édition de la

Conférence internationale sur l'édition arabe et les industries créatives a été organisée parallèlement à l'exposition, et au cours de laquelle un groupe d'éditeurs et d'experts arabes et étrangers a abordé les différents défis auxquels est confronté le secteur de l'édition.

Qu'est-ce que le sommet du G7 d'Hiroshima a accompli ?



Trois grands gagnants sont sortis du sommet du G7 d'Hiroshima. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a reçu une puissante démonstration de la solidarité continue entre le G7 et l'Ukraine ; la détermination du G7 à punir la Russie a été réaffirmée ; et le Premier ministre japonais Fumio Kishida a renforcé son soutien parmi le public japonais.

La géopolitique a dominé le sommet du G7 qui vient de s'achever à Hiroshima, où le participant le plus en vue n'était pas un dirigeant du G7, mais le président ukrainien Volodymyr Zelensky. La visite du chef d'un pays sous la menace d'une attaque nucléaire russe au Mémorial de la paix d'Hiroshima a été le moment charnière du sommet.

Le choix d'Hiroshima pour accueillir le sommet était important pour le Premier ministre Fumio Kishida pour deux raisons. Premièrement, la circonscription de Kishida se trouve à Hiroshima. Accueillir l'un des évé-

nements internationaux les plus en vue dans sa ville natale renforcera sa popularité là-bas. Deuxièmement, amener les dirigeants mondiaux dans la ville où la première bombe atomique a été utilisée est important pour tout politicien japonais, et retentit davantage lorsque les menaces nucléaires du président russe Vladimir Poutine résonnent encore.

La popularité de Kishida était en baisse depuis le début de son mandat de premier ministre en octobre 2021.

Le public japonais semble soutenir non seulement la solidarité de Kishida avec le G7 afin de punir la Russie pour son invasion à grande échelle de l'Ukraine, mais aussi ses sévères avertissements à la Chine contre une invasion militaire de Taïwan et ses efforts pour établir des liens de plus en plus amicaux avec la Corée du Sud. La diplomatie, et non la politique économique, sous-tend le rebond de la popularité de Kishida, et le sommet d'Hiroshima a été la cerise sur le gâteau. Kishida pourrait décider de capitaliser sur sa cote de popularité croissante en convoquant bientôt des élections anticipées.

Alors que l'impact économique de l'invasion russe a causé des problèmes immédiats aux pays européens lors du sommet du G7 de cette année, au Japon et à Asie, les combats en Ukraine semblent encore loin. Le Japon n'envoie aucun équipement militaire à l'Ukraine, en raison d'une interprétation de longue date de la constitution de « paix » de 1947.

Les menaces de la Chine et de la Corée du Nord sont beaucoup plus immédiates, et l'alignement décisif du Japon sur le G7 pour soutenir l'Ukraine reflète la prise de conscience que ce qui s'est passé là-bas - une at-

taque non provoquée par un pays voisin - pourrait se produire en Corée du Sud, au Japon ou à Taïwan. La Russie a brisé l'illusion qu'il suffisait d'avoir une constitution de paix pour empêcher une attaque militaire d'un voisin hostile. Le droit international et les Nations unies semblent impuissants face à un agresseur membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Compte tenu des menaces nucléaires répétées de Poutine, il n'est pas surprenant que Kishida ait amené les dirigeants du G7 au musée du mémorial de la paix d'Hiroshima, qui présente des expositions qui révèlent l'impact infernal sur les personnes et les structures physiques causé par une seule bombe. Le comportement de la Russie en Ukraine a fait des catastrophes nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki un présage avec lequel le monde doit compter.

Même ainsi, le soutien du public japonais à l'Ukraine est quelque peu surprenant, étant donné l'histoire pacifiste du pays depuis 1945. Les mouvements de désarmement nucléaire au Japon étaient traditionnellement un mélange de deux groupes civils. L'un, composé de victimes d'Hiroshima et de Nagasaki, entretenait des liens étroits avec les partis communistes et socialistes. L'autre, plus idéaliste, croit que l'abolition de toutes les armes nucléaires conduira finalement à la paix mondiale. L'ancien camp a implicitement critiqué les États-Unis pour avoir utilisé des bombes nucléaires contre des civils japonais. Lorsque le mouvement de gauche était fort des années 1950 aux années 1970, une visite d'un président américain à Hiroshima était impensable.

De nombreuses personnes ont in-

terprété la visite du président américain Barack Obama à Hiroshima et celle du Premier ministre japonais Abe Shinzō à Pearl Harbor comme la fin tranquille de la « guerre du Pacifique ». Aujourd'hui, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et sa menace d'utiliser des armes nucléaires ont transformé le mouvement japonais de désarmement nucléaire en un mouvement antirusse.

Le premier jour du Sommet du G7, les dirigeants ont publié un rapport intitulé « Vision des dirigeants du G7 à Hiroshima sur le désarmement nucléaire ». La déclaration est pragmatique, bien que l'objectif ultime soit idéaliste : « Réaliser un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée pour tous ». Et il condamne la Russie, dont « la rhétorique nucléaire irresponsable, la sappe des régimes de contrôle des armements et l'intention déclarée de déployer des armes nucléaires en Biélorussie sont dangereuses et inacceptables ».

Le sommet du G7 à Hiroshima a été plus qu'une puissante démonstration de la solidarité continue entre le G7 et l'Ukraine. Cela a également permis aux pays qui étaient assis sur la clôture, principalement l'Inde et le Brésil, de saisir le coût réel que l'Ukraine paie et la menace que l'invasion pose comme un précédent. Pour Kishida, le sommet s'est avéré être un succès politique majeur. Mais les ramifications géopolitiques du rassemblement pourraient s'avérer encore plus positives.

Par Takatoshi Ito

Ancien vice-ministre japonais des Finances, professeur à la School of International and Public Affairs de l'Université de Columbia et professeur principal au National Graduate Institute for Policy Studies de Tokyo

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Des professions et des sports
A.S.E.F. Marocain S.A.
Direction Provinciale de Khemiss



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والرياضة
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين
الرياضة
التربية الوطنية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 16/RH/2023/MNV**
(Séance publique)

Le 20/06/2023, à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Khemiss relevant de l'ARIF MS, à Hay Ryad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 16/RH/2023/MNV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISoire
« TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DU S/S RHAMNA LAATARNA CENTRALE LA CT SKOUR RHAMNA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE RHAMNA »	500 950,00 Cinq cent Huit Mille Neuf cent Cinquante- Six Dirhams	10000,00 Dhs Dix mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 12 et 22 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics (La signature électronique est obligatoire).

N° 3725/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Des professions et des sports
A.S.E.F. Marocain S.A.
Direction Provinciale de Khemiss



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والرياضة
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين
الرياضة
التربية الوطنية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 17/RH/2023/MNV**
(Séance publique)

Le 20/06/2023, à 10 h 15MIN, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Khemiss relevant de l'ARIF MS, à Hay Ryad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 17/RH/2023/MNV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISoire
« TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE ABOU SAIR ISADQ ET L'ECOLE PRIMAIRE AU BNOU AB TALEB A LA CT BONGERR RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE RHAMNA »	500 750,00 Huit cent Mille Sept cent Quatre-vingt-Quatre Dirhams	15000,00 Dhs quinze mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 12 et 22 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics (La signature électronique est obligatoire).

N° 3726/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Des professions et des sports
A.S.E.F. Marocain S.A.
Direction Provinciale de Khemiss



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والرياضة
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين
الرياضة
التربية الوطنية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 19/RH/2023/MNV**
(Séance publique)

Le 20/06/2023, à 10 h30MIN, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Khemiss relevant de l'ARIF MS, à Hay Ryad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 19/RH/2023/MNV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISoire
« TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE ECOLE SKOUR NICTEA LA CT SKOUR RHAMNA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE RHAMNA »	578 196,00 Cinq cent Dix-Huit Mille Cent Quatre-vingt- Six Dirhams	10 000,00 Dhs Dix mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 12 et 22 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics (La signature électronique est obligatoire).

N° 3728/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Des professions et des sports
A.S.E.F. Marocain S.A.
Direction Provinciale de Khemiss



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
والرياضة
الأكاديمية المغربية للتربية والتكوين
الرياضة
التربية الوطنية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 18/RH/2023/MNV**
(Séance publique)

Le 20/06/2023, à 10 h20 MIN, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Khemiss relevant de l'ARIF MS, à Hay Ryad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 18/RH/2023/MNV relatif à :

DÉSIGNATION	MONTANT DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX TTC	CAUTIONNEMENT PROVISoire
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION DU S/S OULAD DAOUA LA CT SIDI GHANEM ET L'ECOLE IMA LBARED CENTRALE A LA CT AIT TALEB RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE RHAMNA.	480 660,00 Quatre cent Quatre-vingt Mille Six cent Sixante Dirhams	10000,00 Dhs Dix mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 12 et 22 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics (La signature électronique est obligatoire).

N° 3727/PA

ROYAUME DU MAROC

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE, DE LA HAUTE ÉDUCATION ET DES SPORTS
 ACADEMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 DRAA-TAFILALLET
 DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N° :
16, 17/INV/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le 23 Juin 2023 à partir de 10 heures du matin Il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, site à Angle Av Medâ et Av Almassahidien, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

AOD N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
16/INV/2023	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT OMAR IBNO AL KHATTAB DANS LA COMMUNE DE OUARZAZATE - PROVINCE D'OUARZAZATE.	13.396.977,00 DH	180 000,00 DH
17/INV/2023	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT MOUSSA BNO BOSSAYR DANS LA COMMUNE DE ZNAGUEN - PROVINCE D'OUARZAZATE.	12.835.904,00 DH	170 000,00 DH

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents doivent soumettre électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'original comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	3

Ce certificat tient lieu du dossier technique.

N° 3729/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION DE BENI MELLAL KHNIFRA
 PROVINCE DE BENI MELLAL
 COMMUNE DE GUETTAYA

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
N° 02/2023/CG
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 21 Juin 2023 à 10h
 Il sera procédé, au bureau du Monsieur le président de la commune de Guettaya, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour le marché suivant:
 Dallage des rues.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du service des marchés de la commune de Guettaya ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30 000,00 DHS (trente mille dirhams).

L'estimation des travaux est : 1175184,00 Un million cent soixante quinze mille cent quatre vingt quatre dirhams 00 centimes TTC. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier électronique
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Monsieur le président de la commune de Guettaya
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Commune Guettaya.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	qualification	Classe
B	B.11	4

*Les concurrents non installés au maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N.B: Tout document présenté par le concurrent sous forme de photocopie doit être légalisé par l'autorité compétente.

N° 3732/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MIDEL
 SECRETARIAT GENERAL
 S.A.M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 20/INDH/2023 SEANCE PUBLIQUE

Le 19/06/2023 à 10h30 du matin, il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE ENTRE LIMITE PROVINCE AZILAL (DOUAR ZERKAN) ET LIMITE PROVINCE MIDEL (PK ORIGINE 0+000 A PK FIN 4.951, DOUAR IGHALEN -CT IMILCHIL) PROVINCE DE MIDEL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUATRE CENT MILLE DIRHAMS (400.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : (13 650 079,56DHS). TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE SOIXANTE DIX NEUF DIRHAMS ET CINQUANTE SIX CENTIMES.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

- Pour le nouveau système de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 et B3	2

- * Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 3730/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
 SECTEUR DE LA JEUNESSE
 DIRECTION REGIONALE DE MARRAKECH-SAF

- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT -
N° 05/2023/MJCC/SJ/DRMS.

Le 20 Juin 2023 à 10 heures, Il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Secteur de la Jeunesse Région Marrakech-Safi à l'ouverture des plis relatifs à la REHABILITATION DU CENTRE D'ACCUEIL DEPENDANT DE LA DIRECTION REGIONALE DU SECTEUR DE LA JEUNESSE MARRAKECH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés au siège de la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Secteur de la Jeunesse Région Marrakech-Safi, Avenue My El Hassan Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.Marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 80.800,00 (Quatre Vingt Mille dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 4 775 594,40 (Quatre Million Sept Cent Soixante Quinze Mille Cinq Cent Quatre Vingt Quatorze dhs, 40 cts) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, via le portail marocain des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

Il est prévu une visite des lieux le 08 Juin 2023 à 10 heures du matin

- * Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises de BTP ;
 - Les concurrents doivent avoir les qualifications et la classification suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A2

- * Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3731/PA

CONSTITUTION
1/- Aux termes d'un acte SSP du 19/04/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée :
Dénomination : «ABRAJ ARMIL» SARL.
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER.
Siège Social : 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG 1, CASABLANCA.
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces à savoir :
Mme: KHADJIA ARMIL : 50.000,00 DHS
Mme: LAMIA ARMIL : 50.000,00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme KHADJIA ARMIL ET Mme LAMIA ARMIL désigné comme co-gérants pour une durée illimitée.
Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 583243.
N° 3737/PA

CABINET AL ISTICHARIA CONSULTING-SARL-BOUZNIKA
Tel/Fac: 0537649573
CSM: 0668792975.
Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/04/2023, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : "DEPAN-

NAGE PROFASSISTANCE S.A.R.L. AU
Siège Social: DAR EL MAA-CHI N°8 IER ETAGE IMM GH1 BOULEVARD SEBTA MOHAMMEDIA,
Associé Unique :
- Mr. AYUBI CHARAF, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales.
Objet :
- DEPANNAGE ET ASSISTANCE AUTOMOBILE.
- TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mme. DOUNIA CHARAF.
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de 1er Instance de Mohammedia RC N° 33073.
N° 3738/PA

Etude Maître Noureddine MAHMOUH
Notaire à Oujda
Bd Derfoufi 2ème Etage
Appt N°6.
-STE EL AOUNIA LOTISSEMENT- S.A.R.L. CONSTITUTION
Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Noureddine MAHMOUH, Notaire à Oujda, en date du 14/04/2023, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: Ste «EL AOUNIA LOTISSEMENT- S.A.R.L.
Objet: L'acquisition, la vente,

le partage et l'échange de tous terrains ou propriétés immobilières; La création et viabilisation de tous lotissements de lots; La vente de tous lots de terrain. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant favoriser le développement de la société.
Siège Social: Oujda, 7 Rue Casa Blanca.
Durée: 99 ans
Capital Social: Quatre Vingt Dix Mille Dirhams (90.000,00Dhs) divisé en Neuf Cent (900) parts sociales de Cent Dhs (100,00dh) chacune et attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs, à savoir: Mr Miloud BELLAOUI 22.500,00 dhs; Mr Ahmed TALHAOUI 22.500,00 dhs; Mr Said JABRI 22.500,00 dhs; Mr Hassan TALHAOUI 22.500,00 dhs. Total Egal 90.000,00 dhs.
Gérance: Mrs Said JABRI, Miloud BELLAOUI, Ahmed TALHAOUI, Hassan TALHAOUI ont été nommés en qualité de Co-gérants de la société pour une durée indéterminée, il engage la société par signatures conjointes et jamais séparées de Deux Gérants des Quatre Gérants.
Année sociale: du 1er Janvier au 31 Décembre.
La société est inscrite au registre de commerce auprès de tribunal de commerce d'Oujda le 17/05/2023 sous le N°41039.
N° 3739/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 17/2023/BP/PAZ

Le Président du Conseil Provincial d'Azilal annonce aux publics que l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Adaptation des études et suivi des travaux pour : Aménagement Des Géo-Sites à La Province D'Azilal :
- * AMENAGEMENT DE LA ROUTE RELIANT DENNATE ET LE SITE TOURISTIQUE « IMI-N-IFRI » A LA CT DENNATE ET A LA CT 39N1, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE (MARDENE A LA CT SIDI BOUKHELF, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE (MINIFRI A LA CT 39N1, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE OUDANE A LA CT AIT TAGUELA, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU MUSÉE D'AZILAL A LA CT AZILAL, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE BIN EL OUDANE A LA CT BIN EL OUDANE, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE TABANT A LA CT TABANT, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE LA CATHÉDRALE A LA CT TILLOUGUITE, PROVINCE D'AZILAL
 - * AMENAGEMENT DU SITE « GRAVURES RUPESTRES » DE TIZ-N-TIGHISTE A LA CT AIT BOUADOUJ , PROVINCE D'AZILAL

Est rectifié comme suit :
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.

Le reste de l'avis reste sans changement. N° 3733/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2023/BP/PAZ

Le 28/04/2023 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Aménagement Des Géo-Sites à La Province D'Azilal :

- Lot n°1 : - Aménagement De La Route Reliant Dennate Et Le Site Touristique « Imi-N-Ifri » à la CT DENNATE ET à la CTTIFRI, Province D'Azilal
- Lot n°2 : -Aménagement du site touristique (Mardene à la CTT Sidi Boukhef, province d'Azilal -aménagement du site touristique (Minifri à la CTTIFRI, province d'Azilal.
- Lot n°3 : aménagement du site touristique Oudane à la CTAIT Taguella, province d'Azilal, Aménagement du musée d'Azilal à la CT Azilal, province d'Azilal
- Lot n°4 : aménagement du site touristique Bin El Oudane à la CTT Bin El Oudane, province d'Azilal
- Lot n°5 : -aménagement du site touristique Tabant à la CT Tabant, province d'Azilal
- aménagement du site touristique la cathédrale à la CTT Tillouguite, province d'Azilal
- aménagement du site « gravures rupestres » de Tiz-n-Tighiste à la CTAIT Bouadoul , province d'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : cinq cent trente sept mille cinq cent dirhams, 00Chs (537.500,00Dh)
 - Lot n° 2 : cent quarante sept mille cinq cent dirhams, 00Chs (147.500,00Dh)
 - Lot n° 3 : cent trente deux mille dirhams, 00Chs (132.000,00Dh)
 - Lot n° 4 : trois cent soixante quinze mille dirhams (375.000,00 dh)
 - Lot n° 5 : deux cent dix mille dirhams (210.000,00 dh)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n° 1 : vingt et un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-deux dirhams, 00Chs (21 499 962 ,00 DHS)
 - Lot n° 2 : cinq million huit-cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dirhams, 00Chs (5 899 998,00 DHS)
 - Lot n° 3 : cinq million deux-cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-deux dirhams, 00Chs (5 299 932,00 DHS)
 - Lot n° 4 : quinze million dirhams (15 000 000,00 DHS)
 - Lot n° 5 : Huit million quatre cent mille (8 400 000 ,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret N°2-12-349 du 8 Aoussad 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché publics Les échéances exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés à la Direction générale des services au Conseil Provincial d'Azilal au plus tard le 19 Juin 2023 à 16h 30mn
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Lot	SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
1	B	B1-B3-B6	1
2	B	B1-B3-B6	3
3	B	B11	3
4	B	B1-B3-B6	2
5	B	B1-B3-B6	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Pour les entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BERKANE

AVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BER 18/2023

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix n° BER 18/2023 relatif à la «*Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'entretien en sections discontinues des routes suivantes : la rn 17 du pk16+900 au pk21+300 et la rn 16 du pk 490+330 au pk 506+330- province de berkane.*», a connu les changements suivants :

1. **Au niveau de la date d'ouverture des plis :**
La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres prévue pour le **Lundi 12 Juin 2023 à Dix heures**, est reportée au **Jeudi 15 Juin 2023 à Dix heures**.

Le reste de l'avis reste sans changement. N° 3735/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BERKANE

AVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° BER 19/2023

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix n° BER 19/2023 relatif à la «*Travaux d'entretien en sections discontinues des routes suivantes : La RN 17 du PK21+900 au PK21+300 et la RN 16 du PK 490+330 au PK 506+330, relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane.*», a connu les changements suivants :

1. **Au niveau de la date d'ouverture des plis :**
La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres prévue pour le **Lundi 12 Juin 2023 à Onze heures**, est reportée au **Jeudi 15 Juin 2023 à Douze heures**.

Le reste de l'avis reste sans changement. N° 3736/PA

VOLUMETAL MAROC-SARL AU
Au capital de 100.000,00 Dirhams.

Siège Social : Groupe Attakadoum Gh2 17 2ème Etg Sidi Berroussi, Casablanca.

RC : 400945 IF : 25226921 ICE : 002069208000086

Aux termes du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2023, L'associé unique M. ABDERRAHIM THAMIR, titulaire de CIN n°BH218342, décide de :

1. Céder 100 parts sur les 1000 parts qu'il possède à Monsieur RACHID TAWAB, de nationalité marocaine, né le 01/03/1977 à HAY MOHAMMADI-AIN SEBAA, demeurant à RES AL MANZAH GH 05 RUE 11 IMM 24 ETG 04 MLY RACHID-CASA, titulaire de la CIN numéro BJ209415, valable jusqu'au 21/02/2032

2. Démission de M. ABDERRAHIM THAMIR en qualité de gérant

3. Nomination de Monsieur RACHID TAWAB en qualité de nouveau gérant

4. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 24 mai 2023, sous numéro 871376

Pour extrait et mention gé-

N° 3741/PA

ORIENTAL MASDAR SARL

Adresse : Nador Zone Industrielle Seloane, Km 2 Route de Taourirt R.C N° 9929

I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire du 05 Mai 2023,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « ORIENTAL MASDAR » au capital de 40 000 000,00 Dirhams, ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

Exploitation et gestion des terrains agricoles (bâtis ou non bâtis et des fermes). Le reste de l'objet reste inchangé

II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère Instance de Nador le 24 Mai 2023 sous le N° 5881

N° 3742/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 09/2023/DGM
Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationale

Aux Coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur

Le 19 /06 /2023 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et des gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 09/2023/DGM, pour la

fourniture de produits chimiques pour le réseau d'observation et d'insé-

mination du programme AL-GHAIT (Préfecture Beni Mellal).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000,00 dhs (Huit Mille Dirhams).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• 366600,00 dhs TTC (Trois cent soixante-six mille six cents dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3743/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MÉTÉOROLOGIE
DIRECTION RÉGIONALE DU SUD

EN-S-03-03-03
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2023/DRMS

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale, auto-entrepreneur et coopérative ou union de coopératives

Le Mercredi 21 juin 2023 à 11h00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 01/2023/DRMS, pour :

Achat de radiosondes et ballons sondes destinés au fonctionnement du système automatique de Radiosondage à Dakhla Province Oued Eddahab

(Préfecture Dakhla).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DHs (Vingt Mille dirhams).

-L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 923 996,40 Dhs TTC (Neuf Cent Vingt Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Seize Dirhams Quarante Centimes TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances N° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières avant le Mardi 20 juin 2023 à 15h00.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3744/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE

(ONEE) BRANCHE EAU

Direction Approvisionnement et Marchés

Avis d'Appel d'offres Ouvert N° :

14/DAM/CE/2023 à lot unique Séance Publique La Direction Approvisionnement et Marchés de

l'ONEE- Branche Eau, sise à Rabat lance l'appel d'offres qui concerne : Acquisition du matériel de laboratoire

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 393.000,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.930,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 15 Juin 2023 à 11:00 (heure locale) à la Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Courants de la Direction Approvisionnement et Marchés à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Fax : (212) 5 37 66 72 19.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE- Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 3745/PC

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DHs (Vingt Mille dirhams).

-L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 923 996,40 Dhs TTC (Neuf Cent Vingt Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Seize Dirhams Quarante Centimes TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances N° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières avant le Mardi 20 juin 2023 à 15h00.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3744/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE

(ONEE) BRANCHE EAU

Direction Approvisionnement et Marchés

Avis d'Appel d'offres Ouvert N° :

14/DAM/CE/2023 à lot unique Séance Publique La Direction Approvisionnement et Marchés de

l'ONEE- Branche Eau, sise à Rabat lance l'appel d'offres qui concerne : Acquisition du matériel de laboratoire

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 393.000,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.930,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 15 Juin 2023 à 11:00 (heure locale) à la Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Fax : (212) 5 37 66 72 13.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE- Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DHs (Vingt Mille dirhams).

-L'estimation du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 923 996,40 Dhs TTC (Neuf Cent Vingt Trois Mille Neuf Cent Quatre Vingt Seize Dirhams Quarante Centimes TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Météorologie du Sud sise à Bd. Zerkoutni Hay Mly Rachid Zone Villas, Laayoune,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances N° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau du Service des Affaires Administratives et Financières avant le Mardi 20 juin 2023 à 15h00.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3744/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE

(ONEE) BRANCHE EAU

Direction Approvisionnement et Marchés

Avis d'Appel d'offres Ouvert N° :

14/DAM/CE/2023 à lot unique Séance Publique La Direction Approvisionnement et Marchés de

l'ONEE- Branche Eau, sise à Rabat lance l'appel d'offres qui concerne : Acquisition du matériel de laboratoire

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 393.000,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.930,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 15 Juin 2023 à 11:00 (heure locale) à la Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Fax : (212) 5 37 66 72 13.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE- Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

« AU RABAIS OU A MAJORATION »						
N° APP	OBJET	CADRE MONÉTAIRE ESTIMÉ	QUALIFICATION	ESTIMATION TTC EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS	
1640ENFG23	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CINQ (5) ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES RELÉVANT DE LA DP TANTANAREF GON	15 000,00 Dhs Quatre mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 4	1 377 612,20 Dirhams Un Million Trois Cent Cinquante-Sept Mille Six Cent Deux Dirhams ; 20 Cts	20/06/2023 à 09 H 00 min	
1540ENFG23	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROIS (3) ÉTABLISSEMENTS COLLEGIUX RELÉVANT DE LA DP TANTANAREF GON	11 000,00 Dhs Quatre mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 4	1 284 465,00 Dirhams Un Million Deux Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Quatre Cent Quarante-Cinq Dirhams ; 00 Cts	20/06/2023 à 10 H 00 min	
1640ENFG23	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROIS (3) ÉTABLISSEMENTS QUALIFIANTS RELÉVANT DE LA DP TANTANAREF GON	20 000,00 Dhs Vingt mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 4	2 065 466,00 Dirhams Deux Millions Sixcent-Cinq Mille Quatre Cent Soixante-Six Dirhams ; 00 Cts	20/06/2023 à 11 H 00 min	
17040ENFG23	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DU MUR DE CLÔTURE DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI RELÉVANT DE LA DP TANTANAREF GON	3 000,00 Dhs Trois mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A5 / Classe 05	314 400,00 Dirhams Trois Cent Quarante Mille Quatre Cents Dirhams ; 00 Cts	20/06/2023 à 12 00H min	
1640ENFG23	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRÉCOLAIRES RELÉVANT DE LA DP TANTANAREF GON	10 000,00 Dhs Dix mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A2 / Classe 04	1 151 982,32 Dirhams Un Million Cent Cinquante Et Un Mille Neuf Cent Quarante-Vingt-Deux Dirhams ; 32 Cts	20/06/2023 à 14 00H min	
18040ENFG23	TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISI RELÉVANT DP TANTANAREF GON (Gîte Tranche)	17 000,00 Dhs-Sept mille Dirhams ; 00 cts	Secteur A / Qualification A2 / Classe 04	1 838 238,00 Dirhams Un Million Huit Cent Trente-Huit Mille Deux Cent	20/06/2023 à 15 00H min	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun, ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation région Guelmim Oued Noun ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation

N° 3740/PA

FAJR CLEANING CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP en date du 11 mai 2023, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont :
 Dénomination: FAJR CLEANING
 Forme juridique: SARL
 Objet: Achat et vente de produits et matériel d'hygiène et de nettoyage.
 Siège social: Casablanca, 10 Rue Liberté Etg 3 Appt. N° 5.
 Durée: 99 ans.
 Capital social: 100.000,00 DH, divisé en 1000 PS, d'une valeur nominale de 100 DH chacune, attribuées aux associés en proportions de leurs apports respectifs.
 Gérance: M. MOHAMED BOUZGUENI, gérant unique pour une durée illimitée.
 Exercice social: du 1er Janvier au 31 Décembre.
 Dépôt légal: effectué au Tribunal de Commerce de Casa le 23/05/2023 sous N° 871200, RC N° 584009.
N° 3744/PA

SIGNATURE BY WIJDANE CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP en date du 17 mai 2023, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :
 Dénomination: SIGNATURE BY WIJDANE
 Forme juridique: SARL AU.
 Objet: Achat, vente en gros et en détail vêtements de prêt-à-porter pour femmes.
 Siège social: Casablanca, 10 Rue Liberté Étage 3 Appt. N° 5.
 Durée: 99 ans.
 Capital social: 20.000 DH, divisé en 200 PS, d'une valeur nominale de 100 DH chacune, attribuées en totalité à l'associé unique Mme WIJDANE DAOUMI.
 Gérance: Mme WIJDANE DAOUMI, gérante unique pour une durée illimitée.
 Exercice social: du 1er Janvier au 31 Décembre.
 Dépôt légal: effectué au Tribunal de Commerce de Casa le 23/05/2023 sous N° 871202, RC N° 583973.
N° 3750/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN PROVINCE D'ASSA-ZAG SG/D8M AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°19/INDH/2023

Le 20 Juin 2023 à 11h30min, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N°19/INDH/2023 relatif à :
DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE PRESCOLAIRE DE TYPE A3 A LA VILLE D'ASSA / PROVINCE D'ASSA-ZAG.
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six-mille Dirhams (6.000,00 dhs).
 • L'estimation (T.T.C) des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent cinquante-cinq mille trois cent Quatre-vingt-dix Dirhams 00 cts (655 398,00dhs).
 Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchés-publics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la DBM de cette Province.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le président de la commission d'appel d'offres.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit procéder à la Soumission électronique sur le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation, notamment article 4.
 Remarque : Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées.
N° 3752/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE

DE BERKANE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° Ber 21/2023
 Le Lundi 19 Juin 2023 à Orze heures, il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux de renforcement et d'aménagement du TPC de la RN17 du PK 0+000 au PK 2+800 et du renforcement de la RP8000 du PK 17+000 au PK 18+800 relevant de la DPETLE de Berkane, Province de Berkane.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Berkane (Boulevard Mohammed Al-DURAH Quartier Administratif Berkane), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchéspublics.gov.ma
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4 000,00 Dhs)
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Soixante et Orze Mille Trente Deux Dirhams (271 032,00 DH).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau des marchés, à l'adresse précitée.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité ;
 - Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma ;
 - soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 4 du règlement de la consultation.
 Le Dossier technique à fournir comprend :
 La copie du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-

12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :
 Activité : CQ
 Qualification : CQ5- CQ7
 Catégorie : 3
 Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de

produire à la place du certificat de qualification et de classification ou d'agrément, le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 3753/PA

ROYAUME DU MAROC

 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION GUELMIM OUED-NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

DECISION D'ANNULATION N° : 02/2023
De l'appel d'offres ouvert sur offres de prix
N° 07/INDH/2023

- **Travaux de construction d'une unité préscolaire de Type A3 à la ville d'Assa/Province d'Assa-Zag.**

Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag

- Vu le Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation de marché de l'état ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et leur contrôle ;
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) qui stipule que « L'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.»
- Vu l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 45 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) qui permet à l'autorité compétente d'annuler l'appel d'offres lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
- Vu la publication de l'appel d'offres ouvert N°07/INDH/2023 aux journaux : Libération N°9901 de Mercredi 19 Avril 2023 et الشهر العربي N°5706 de Mercredi 19 Avril 2023.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'annuler l'appel d'offre ouvert n°07/INDH/2023 relatif aux Travaux de construction d'une unité préscolaire de Type A3 à la ville d'Assa / Province d'Assa-Zag.

N° 3746/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION BENI MELLAL KHENIFRA
 PROVINCE DE BENI MELLAL
DAR

Avis d'Appel d'Offres N° 02/2023/DAR/Pr. Beni Mellal
 Pour la location d'un terrain collectif pour la
 Réalisation d'un projet agricole

Le wali de la région Beni Mellal khenifra et Gouverneur de la province de Beni Mellal lance un avis d'appel d'offres pour la location d'un terrain revenant à la collectivité ethnique LAYAYTA (caldat Ouled M'barek, cercle de Beni Mellal) pour la réalisation d'un projet d'investissement agricole tel qu'il est mentionné dans le tableau suivant :

Nom du collectif	Collectivité ethnique propriétaire	Localisation	Référence foncière	Superficie et spécificités du lot	coordonnées	Offre minimale de lancement
Laktarat	LAYAYTA	Commune territoriale ouled Gnaou caldat ouled M'barek, cercle de Beni Mellal	Partie du titre foncier 22/T	06 ha Terrain nu situé dans le périmètre irrigué du Tacla	X: 194700 Y: 191400	4000,00 dirhams par hectare /an

Le cahier de charges d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires rurales au secrétariat général de la province de Beni Mellal ou téléchargé du site www.terrescollectives.ma

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le numéro : 05 23 42 29 27

Les dossiers de participation à l'appel d'offres sont à déposer contre récépissé à la division des affaires rurales au secrétariat général de la province de Beni Mellal à partir du 25/05/2023 à 10h jusqu'au 26/06/2023 à 16h.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 27/06/2023 à 10h à la salle des réunions au siège du secrétariat général de la province de Beni Mellal.

N° 3747/PA

+3752+19CVO08
 +3752+19CVO08
 A BOGKA OUKLO8 A +800+
 +3752+19CVO08+3752+19CVO08
 +3752+19CVO08+3752+19CVO08
 +3752+19CVO08+3752+19CVO08



المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 والتعمير والتأهيل
 والإسكان
 إقليم بني ملال
 دائرة بني ملال
 المديرية الإقليمية

AVIS DE REPORT DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX DU 14/06/2023
 (Séance publique)

Le directeur provincial d'azilal porte à la connaissance du public et à l'ensemble des concurrents le changement de la date de la séance d'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres du 14/06/2023, pour la date du 20/06/2023.

N° 3748/PA

GREEN SAFTY SERVICE
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams
Siège social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 - Casablanca -

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/05/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet : la société a pour objet directement : Import et export marchand ou intermédiaire effectués.
Dénomination : « GREEN SAFTY SERVICE » - Siège : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 Casablanca. - Durée : 99 ans. - Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite : - MR AYOUB ESSAOUDI : 1000 PARTS, - Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : MR AYOUB ESSAOUDI pour une durée illimitée. - Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 870956 en date du 22/05/2023, Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 583835. Pour extrait et mention générale

N° 3754/PA

MY DREAM OFFICE
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams
Siège social : 26 PLACE ALBERT 1ER 60 RUE LIEUTENANT MAHROUD ETG 1 APT 2 - Casablanca -

I- Suivant PV de l'AGEO du 01/09/2022, les associées de la société « MY DREAM OFFICE » est décidé de : Cession des parts de Mr ZAKARIA NAMER: 500 PARTS et Mr EL AIBOUD Abdelkrim: 500 PARTS, A Mr ADLY OMAR -Gérance : Démission Mr ZAKARIA NAMER en qualité de gérant unique. - Nomination Mr ADLY OMAR en qualité de gérant unique. - Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 861615 le 22/05/2023.

N° 3755/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION FES MEKNES
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE TAZA
DIVISION DES RESSOURCES FINANCIÈRES
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE PAR OFFRES DES PRIX, RELATIF A LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE PUBLIC : PARKINGS-AUTOS N°: 1/2023/S.R.F. SEANCE PUBLIQUE.

Le MARDI 20/06/2023 à 10:00 H du Matin, il sera procédé au Siège de la Commune de TAZA (Place 20 Août) à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres concernant la gestion déléguée du service public : PARKINGS-AUTOS, en un seul Lot, pour une durée d'une année commençant après la signature du contrat et après délivrance de l'ordre de service par le Président de la Commune. Lot contenant : Parkings situés à Taza Haut :

1- Parking situé à la place moulay al Hassan allant de Bab Lakbour jusqu'à la limite de l'entrée de l'Ecole Salah Eddine, sauf les Arrêts des bus du transport urbain et ceux des Petits Taxis et allant du café Zanibar passant par la place jusqu'à la limite de Bab Lakbour.

Sont acceptées à la Concurrence les personnes morales assujetties au Droit Public ou Privé. Les dossiers des Concurrents doivent être déposés : "Soit dans le Bureau d'Ordre sis au siège de la Commune (place 20 Août); contre Récépissé. "Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité; "Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont :

A- Pour chaque concurrent lors du dépôt du dossier d'offres :
1-Dossier Administratif comprenant :
1-La Déclaration sur l'Honneur;
2-Le Récépissé original du Cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution

personnelle et solidaire d'un montant de : 50.000,00 DH.

3-Cahier des Charges signé par le Concurrent avec la mention " Lu et accepté toutes les conditions"

Ce cahier des charges peut être retiré de la SERVICE des Ressources Financières (COMMUNE DE TAZA, Annexe -Bd. Med VI) ou du portail des marchés publics.

II-L'offre Financière Comportant :

1- L'Acte d'Engagement qui comprend le montant annuel (en lettres et en chiffres) que le Concurrent s'engage à verser à la Commune contre l'exploitation du service public sus indiqué TTC.

B-Pour le concurrent estimé admis :

1- La ou les Pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.

2-L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

3-L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet Organisme;

4-Le Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce.

II-Dossier Technique comprenant :
1- Une Note indiquant les moyens Humains et Techniques du Concurrent.

N° 3756/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/EQ-TRD/2023

Le 19/06/2023 à 11H30, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF

Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° : 15/EQ-TRD/2023 pour : Achat du matériel du Sport au profit des Centres Sportifs aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 1 500,00 Dh (Mille Cinq Cent

dirhams).
Le montant de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est : 99 846,00 TTC (QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE-SIX DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant avant le 16/06/2023 à 16h30.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8du règlement de consultation.

N° 3757/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et du préscolaire et du sport
Académie régionale d'éducation & de formation
Région Souss Massa
Direction provinciale de Taroudant



AVIS D'ANNULATION

De l'Appel d'offres ouvert N° : 13/EQ-TRD/2023

Le Directeur Provincial de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Souss Massa à TAROUDANT, Sous-Ordonnateur :

Vu décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, notamment l'article 45, paragraphe 2.

DECIDE

Article 1 :
L'Appel d'Offres ouvert N° : 13/EQ-TRD/2023 du 14/06/2023 à 10H00 ayant pour objet :
« Achat du matériel du Sport au profit des Centres Sportifs aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant ».

Est déclaré Annulé Pour un Vice de procédure a été décelé.

2^{ème} Article :
Mr JABRY MOHAMMED, Chef de service des affaires administratives et financières, est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision.

N° 3758/PA

Horaires des trains

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Sens Casa voyageurs > Tanger


N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1029	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Rabat	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45
Agadir	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Kénitra	Arrivée	07:17	08:17	09:17	10:17	11:17	12:17	13:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17	20:17	21:17	22:17
Tanger	Départ	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20
Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10	

Sens Tanger > Casa voyageurs

N° de Train	2001*	2005	2009	2013	2017	2021	2025	2029	2033	2037	2041	2045	2049	2053	2057**	2061
Tanger	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
Kénitra	Arrivée	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50	11:50	12:50	14:50	15:50	16:50	17:50	18:50	19:50	20:50	21:50
Rabat	Départ	06:53	07:53	08:53	09:53	10:53	11:53	12:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53	19:53	20:53	21:53
Arrivée	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:20	13:20	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	22:20	
Agadir	Départ	07:25	08:25	09:25	10:25	11:25	12:25	13:25	15:25	16:25	17:25	18:25	19:25	20:25	21:25	22:25
Casa Voyageurs	Arrivée	08:10	09:10	10:10	11:10	12:10	13:10	14:10	16:10	17:10	18:10	19:10	20:10	21:10	22:10	23:10

* trains ne circulant pas les Samedis, Dimanches et jours fériés

** trains circulant uniquement les Vendredis, Dimanches et jours fériés



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox





Challenge international SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan de cyclisme

La 11^{ème} édition du 26 au 28 mai



La 11^{ème} édition du Challenge international SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan de cyclisme, placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, se tiendra du 26 au 28 mai à l'initiative de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC).

Cette compétition de grande envergure sera marquée par la participation de coureurs d'Europe, d'Afrique, d'Asie, outre des équipes continentales représen-

tant la France, la Grande-Bretagne, la Slovaquie, les Pays-Bas, le Sénégal, l'Algérie, l'Irak, l'Egypte, outre le Maroc, qui sera représenté par trois sélections, en l'occurrence l'équipe nationale A, la sélection marocaine Espoirs et celle des moins de 23 ans, aux côtés de la sélection du Sahara marocain.

Ce Challenge international connaîtra la participation également de l'équipe continentale Sidi Ali-Unlock, qui com-

prend des coureurs de différentes nationalités.

Les coureurs participant à cette 11^{ème} édition se disputeront trois prix lors des trois étapes au menu de la compétition.

La première étape, "Grand Prix SM le Roi Mohammed VI", reliera le 26 courant les villes de Fès et Taza (120,5 km), alors que la deuxième étape, qui sera disputée le 27 mai dans le cadre du "Grand Prix SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan", longue de 115 km, sera courue entre El Hajeb et Fès, en passant par Ifrane et Sefrou.

La troisième et dernière étape, prévue le 28 mai, entre les villes de Sefrou et Meknès, via Immouzer Kandar, Ifrane, El Hajeb et Boufekrane (122,7 km), récompensera les vainqueurs du "Grand Prix de la Famille Royale".

Selon les organisateurs, le Challenge International SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan constitue une vitrine qui valorise les atouts touristiques du pays ainsi que ses richesses culturelles, d'autant plus qu'il confirme, au fil des éditions, que le Royaume du Maroc est un véritable havre de paix et une terre d'hospitalité, de dialogue, de tolérance et de coexistence.

La DTN accompagne la Ligue régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

La Direction technique nationale (DTN) de la fédération Royale marocaine de Football (FRMF) s'est rendue, mardi, chez la Ligue régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, dans le cadre de sa tournée d'accompagnement technique et pédagogique des ligues et des clubs professionnels et amateurs.

Cette tournée, qui concerne la Ligue régionale, et les clubs professionnels et amateurs de la région, est animée par des membres de la DTN, en l'occurrence des entraîneurs et cadres techniques de la région, dont ceux de l'Itihad Riadi de Tanger (IRT) ou encore du Moghreb Athletic Tétouan (MAT).

Intervenant à cette occasion, le président de la Ligue Tanger-Tétouan Al Hoceïma, Abdellatif El Afia, a souligné l'importance de cette initiative d'accompagnement aussi bien pour les clubs professionnels et amateurs que pour les ligues, notant que cette rencontre permettra de rapprocher la DTN des cadres qui assurent l'entraînement des équipes locales et la gestion des écoles de formation des joueurs de la région.

Pour sa part, le directeur technique national, Chris Van Puyvelde, a mis l'accent sur la passion et l'engagement du peuple marocain pour le football, mettant en avant le rôle important de la formation dès l'âge de six ans dans la carrière d'un joueur.

"La verticalité, l'animation offensive et défensive et la proactivité sont des principes de base du football de haut niveau", a-t-il enchaîné, notant que la conviction et la préparation mentale sont les clés de réussite de tout joueur et entraîneur.

Il a fait savoir que cette tournée s'assigne pour objectif de présenter aux clubs concernés la vision et la portée de l'action de la DTN, ainsi que ses champs d'intervention.

De son côté, le directeur du pôle formation à la DTN, Fathi Jamal, a exposé les formations CAF-FRMF qui sont le diplôme D-FRMF régionale, C-CAF régional, formateur des jeunes national, instructeur CAF national et pro-CAF continental.

L'objectif de ces formations, a-t-il précisé, est de doter les clubs de cadres compétents à même d'assurer un encadrement technique et pédagogique de qualité aux licenciés, notamment les plus jeunes.

Le responsable a, en outre, salué l'engagement de la Ligue régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, qui représente une entité bien structurée adhérent parfaitement à ce processus d'accompagnement. Étalée sur quatre jours, cette quatrième étape comprendra un programme riche et diversifié avec des séances théoriques traitant de thématiques liées à la formation des entraîneurs et aux actions prioritaires de la DTN, et des séances pratiques aux terrains annexes du Grand stade de Tanger, avec les équipes U15 et 21 et seniors de l'IRT, et au centre de formation des jeunes joueurs du MAT avec les équipes U17, U19 et seniors du MAT.

Cette cérémonie de lancement a connu la présentation par Laurent Deraedt, membre de la DTN, de la vision de la DTN sur les rôles des gardiens de but et l'importance de ce poste au sein du staff.

Elle a été ponctuée aussi par la projection d'un film institutionnel sur la Ligue régionale de football de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, qui comprend 207 clubs de football, de futsal et de beach-soccer, avec 16.986 pratiquants et 130 entraîneurs.

Au programme de cet événement figure une panoplie d'activités techniques et pédagogiques, qui seront animées par dix-huit membres de la DTN, en l'occurrence des entraîneurs et cadres techniques.

Les deux premières étapes de cette tournée, organisées chez la Ligue régionale du Grand Casablanca (le 24 janvier), la Ligue du Sous-Massa (du 27 février au 2 mars), et la Ligue de l'Oriental, ont été marquées par des visites à des clubs pros et amateurs, dont le Raja Club Athletic, le Wydad Athletic Club, ou encore l'Union Amjad Taroudant et Chabab Club Houara sous l'encadrement d'entraîneurs nationaux et membres de la DTN.

Chaque ligue concernée par la tournée se verra affecter entre un et deux entraîneurs nationaux membres de la Direction technique nationale qui assureront la mise en œuvre de la vision de la DTN pour le reste de cette saison avec la contribution de quatre responsables régionaux.

Près de 200 étudiantes et étudiants au 24^{ème} Championnat national universitaire d'athlétisme

Un total de 200 étudiantes et étudiants prennent part à la 24^{ème} édition du Championnat national universitaire d'athlétisme dont le coup d'envoi officiel a été donné mercredi. Les premières délégations représentant les différentes universités que compte le Royaume sont arrivées, mardi, dans la capitale ismaélienne (stade 20 Août) pour deux jours de compétition dans le cadre de ce championnat, initié par la Fédération Royale marocaine du sport universitaire, en partenariat avec l'Université Moulay Ismail de Meknès (UMI).

Selon les organisateurs, l'importance de ce cham-

pinat réside dans le fait qu'il servira d'occasion pour choisir la sélection nationale d'athlétisme universitaire qui représentera le Maroc au championnat du monde de cette discipline, prévu début août prochain en Chine.

Et de souligner que ce championnat, organisé en coordination avec l'université Al Akhawayn d'Ifrane, créera une nouvelle dynamique sur la scène sportive universitaire et estudiantine locale et répondra aux attentes des étudiants en la matière, d'autant plus que l'UMI de Meknès promet une stratégie d'ouverture pour mettre en valeur son rôle dans le développement du sport.

Le Maroc domine le Championnat arabe U23 d'athlétisme

La sélection marocaine d'athlétisme des moins de 23 ans (U23) surplombe le tableau des médailles du championnat arabe de la catégorie qui se déroule actuellement en Tunisie (20-24 mai), avec 16 médailles, dont sept en or et cinq en argent, au terme de la deuxième journée des épreuves.

Lors de cette seconde journée, la première à se distinguer en glanant l'or était Safa Meskani qui a survolé l'épreuve du saut en hauteur en réalisant un saut de 1,74m.

Ensuite, c'était au tour de Salma Helali de s'illustrer et de décrocher l'or au 400m devant l'Algérienne Malek Fartouni et la Tunisienne Ines Belgacem.

Quant aux 3e et 4e breloques d'or, elles sont respectivement revenues à Sana Hasnaoui qui était la plus rapide lors de la finale du 800m (2:17.19) et à Salah Eddine Ben Yazid, auteur d'un temps de 8:34.44 au 3000m, et vainqueur de l'épreuve devant le Marocain Mohamed Messaed (8:35.22) et le Tunisien Ibrahim Jeridi (8:37.73).

La 5e médaille d'or du jour est revenue à la talentueuse Chaalbia Belmaachi au lancer du disque. Cette dernière a largement battu ses concurrentes tunisienne et égyptienne avec un jet de 46.24m.

Au cours de la première journée, Taha Erraoui et Khadija Ennassiri avaient offert au Maroc ses deux premières médailles d'or aux 10 et 5 mille mètres.

S'agissant des médailles d'argent, elles ont été l'œuvre de Hamza Daer, battu au 400m par le Tunisien Rami Balti, de Lamia Himi qui a terminé 2e du 800m derrière sa compatriote Sana Hasnaoui, de Mohamed Messaed, battu par son compatriote Ben Yazid au 3000m et d'Imen Makrazi qui a terminé 2e du 100m.

Pour ce qui est du bronze, le Maroc en a décroché deux lors de la deuxième journée par le biais d'Assia Hafiane qui a terminé 3e de la finale du saut en hauteur ex aequo avec l'Égyptienne Abitane Ahmed Bechir (1.68m) et d'Oussama Laaloui, 3e du 1500m (3:50.17).

Dimanche, rappelle-t-on, Aya El Aglaoui et Aicha Alabaae s'étaient contentées du bronze au saut en longueur et au 5000m respectivement.

Jouer à domicile, ça compte of course !

L'article 23 du règlement des compétitions de la FRMF est à revoir. Absolument

Dans le monde du football, le fait de jouer à domicile ou à l'extérieur a toujours revêtu une importance primordiale. Bien souvent, le lieu de la rencontre peut en changer radicalement le cours, parfois en dépit du niveau des équipes. D'ailleurs, en championnat, une victoire semble impérative à la maison, alors qu'un nul hors de ses bases est déjà une satisfaction.

Il n'y a qu'à regarder les chiffres. Après 26 journées de championnat, et à l'exception de la RSB et de l'OCS, qui ont respectivement gagné 19 et 21 points en déplacement contre 18 et 20 à domicile, toutes les autres équipes de la Botola se révèlent plus prolifiques dans leurs antres qu'en dehors de leurs bases. La palme revient même à l'IRT qui a pris jusque-là 77% de ses points à domicile. On peut s'amuser à réaliser le même comparatif dans d'autres championnats ou dans d'autres disciplines, on obtiendra toujours le même constat : jouer à la maison constitue bel et bien un avantage.

Alors que la fin de la saison approche à grands pas, chaque point compte pour les équipes qui tentent d'éviter la relégation, comme c'est notamment le cas pour le Chabab de Mohammedia (SCCM) qui a profité d'une sérieuse lacune dans le règlement des compétitions de la FRMF (Article 23) pour affronter la Jeunesse Sportive de Soualem (JSS) à domicile alors qu'il devait disputer ce match à l'extérieur. Pendant ce temps, les autres équipes qui se battent pour éviter le cauchemar de la relégation se sentent lésées et plongent dans un ténébreux abîme de désespoir et de confusion... Le travail acharné et les efforts fournis pour se maintenir semblent dérisoires face à cette farce grotesque. Alors que ces équipes s'épuisent à se déplacer loin de leurs bases quand il s'agit de jouer un match à l'extérieur, le Chabab de Hicham Ait Mena a profité de cet article farfelu pour obtenir un avantage scandaleusement injuste. Le fair-play et l'égalité des chances ? N'y pensez même pas ! Ils sont désormais relégués à l'arrière-plan des préoccupations de ceux qui tiennent les rênes du football national, où l'imprévisible et le surréaliste règnent en maîtres.

En effet, on pensait que les règles du jeu étaient là pour garantir une compétition juste et équitable et imposer le respect des valeurs essentielles du sport, mais l'article 23 du règlement des compétitions de la FRMF vient bouleverser les principes fondamentaux d'égalité des chances dans le football, puisqu'il stipule que tout club qui ne présente pas de domiciliation pour les compétitions d'une saison sportive dans les délais prévus devra disputer ses rencontres sur le terrain de l'équipe adverse. Une disposition controversée qui sape les fondements même de l'équité et fausse complètement le déroulement de la compétition, en permettant à des équipes de jouer des matchs at home, alors qu'elles devraient les disputer à l'extérieur.

Face à la controverse suscitée par l'article en question, il est essentiel que la FRMF prenne en considération les inquiétudes légitimes des clubs et des supporters. Il est donc impératif de préserver l'intégrité des compétitions en



Le fair-play et l'égalité des chances ? N'y pensez même pas ! Ils sont désormais relégués à l'arrière-plan des préoccupations de ceux qui tiennent les rênes du football national, où l'imprévisible et le surréaliste règnent en maîtres

veillant à ce que tous les clubs évoluent dans des conditions équitables. Une révision de l'article 23 du règlement des compétitions de la FRMF s'avère nécessaire afin de rétablir un semblant de crédibilité, de renforcer la confiance de tous les acteurs du football, de préserver l'attrait et la passion qui entourent ce sport et d'empêcher, par la même occasion, toute manipulation de l'avantage que représente le fait de jouer à domicile.

En effet, l'avantage de jouer à la maison est si important qu'il demeure le même, que l'on joue en Botola Pro, en D2 ou chez les amateurs, donc devant des milliers de spectateurs ou quelques dizaines. Et la science étudie ce fait depuis les années 1970 ! L'un des pionniers de cette question est l'Américain Albert Carron. Dans un article scientifique, celui-ci s'attache à formuler des explications. Il en a relevé plusieurs, dont l'influence du public, la familiarité et les habitudes, ou bien encore la fatigue due aux déplacements.

Ainsi, le fameux « 12e homme » joue bien un rôle. Quand le sportif entend un public acquis à sa cause s'égoïsser pour lui, il a alors tendance à se dépasser. « Le supporterisme modifie la perception de la fatigue et pousse à se rapprocher de ses limites », explique Al-

bert Carron.

Et ce n'est pas tout ! La pression qui pèse sur les épaules de l'arbitre, au moment d'une action litigieuse, augmente les chances, malgré la plus grande honnêteté du monde, de le voir siffler en faveur du club local... « C'est un être humain. Il a ses appréhensions, sa psychologie, mais, sans en avoir conscience, il peut donner raison à ceux qui crient le plus fort », souligne le chercheur. Le fameux arbitrage maison.

Pour les acteurs sur le terrain, le public et l'arbitre constituent des facteurs externes. Mais le simple fait de jouer à domicile induit aussi des bouleversements internes, physiologiques. Une étude publiée par Science Direct assure que les niveaux de testostérone (hormone qui permet d'être plus endurant, et plus physique) des joueurs de football augmentent davantage avant les confrontations à domicile qu'avant celles jouées à l'extérieur. Gagner chez soi serait donc avant tout une question de fierté. L'instinct de préservation de son territoire, ancré profondément dans l'esprit humain, se mue donc en véritable force supplémentaire.

Mais l'avantage de jouer à la maison ne se limite pas uniquement à ces aspects. À cela s'ajoute, entre autres, un paramètre important : le poids des ha-

bitudes. Les sportifs adorent les routines, ça les rassure. Ce sentiment relève en réalité de l'universel. Lorsqu'un sportif se prépare à jouer sur son terrain, il a tout loisir de reproduire les mêmes gestes. « D'abord, la jambe gauche, toujours », disait Zinédine Zidane dans une publicité pour une célèbre marque d'eau. Ce qui traduit une réalité bien commune dans le monde du haut niveau : Le footballeur a besoin de rentrer dans son match avant de toucher son premier ballon.

Dès leur entrée sur l'aire de jeu, les joueurs relancent les habitudes et passent en mode automatique pour se préparer au mieux au match. Lorsqu'ils sont dans un lieu familier, ils peuvent se concentrer pleinement. Impossible de plonger dans cette même atmosphère de confort lorsqu'on ne joue pas chez soi : l'adversaire prend donc un temps d'avance.

Enfin, la réussite des équipes jouant à domicile pourrait également s'expliquer par les défaillances des équipes adverses ! Celles-ci doivent en effet, supporter la fatigue du déplacement, l'éloignement familial, un régime alimentaire différent, etc. Ainsi, le niveau des équipes en déplacement serait plus ou moins amoindri.

Mehdi Ouassat

Les bagages, victimes collatérales de la reprise du transport aérien

Retards, dégâts, pertes: la reprise parfois chaotique du transport aérien après le Covid-19 s'est traduite en 2022 par un bond du taux d'incidents liés aux bagages enregistrés dans les aéroports, selon une étude publiée mardi.

Ces incidents ont concerné l'année dernière 7,6 bagages pour 1.000 passagers, contre 4,35 l'année précédente, quand le trafic aérien mondial commençait à reprendre après avoir perdu deux tiers de ses voyageurs en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, selon Sita, fournisseur de services informatiques pour le secteur.

En valeur absolue, pas moins de 26 millions de bagages dans le monde ont subi des incidents l'année dernière, contre 9,9 en 2021, une croissance supérieure à celle du nombre de passagers.

Ceux-ci étaient au nombre de 3,4 milliards l'année dernière, après 2,3 milliards en 2021. En 2019, avant la pandémie, un record de 4,5 milliards de voyages

aériens avaient été effectués, et le taux d'incidents pour 1.000 était alors de 5,6 bagages, soit deux points de moins qu'en 2022.

Cette détérioration est intervenue après des années d'amélioration régulière, sur fond de montée en puissance technologique, selon Sita, qui extrapole ces statistiques des données de son propre outil de gestion déployé dans 2.400 aéroports: en 2007, le taux d'incidents s'établissait à près de 19 pour 1.000.

Aux sources de cette situation, explique à l'AFP Nicole Hogg, directrice de la branche "gestion des bagages" de Sita: "Le secteur a connu une reprise plus rapide que prévu après la pandémie", avec "des pénuries de personnel, des employés inexpérimentés" et des aéroports saturés.

Plusieurs grands aéroports européens comme Amsterdam-Schiphol, Francfort et Paris-Charles-de-Gaulle ont connu des incidents pendant l'été 2022. La



plateforme parisienne avait ainsi "égare" 35.000 bagages après une grève. La situation sur le Vieux continent s'est fortement dégradée l'année dernière: le taux d'incidents a triplé à 15,7 pour 1.000 selon Mme Hogg. En Amérique du Nord, il était de 6,35, et en Asie de 3.

Ce sont lors des voyages in-

ternationaux que les incidents de bagages se produisent le plus, 19,3 pour 1.000 contre seulement 2,4 lors de déplacements intérieurs.

Les passagers privés de bagages à l'arrivée et ayant engagé des frais de première nécessité (vêtements, produits d'hygiène) peuvent en demander le rem-

boursement à leur compagnie aérienne.

Si le bagage n'a pas été retrouvé sous 21 jours, son propriétaire peut être dédommagé jusqu'à quelque 1.600 euros, justificatifs à l'appui, aux termes de la convention de Montréal régissant certains volets des voyages aériens.

Recettes

Pizza aux fruits de mer



Ingrédients :

200 à 300 g de pâte à pizza
15 moules décortiquées fraîches ou surgelées
150 g de calamars frais ou surgelés
12 crevettes roses crues ou cuites
Huile d'olive
1 gousse d'ail
Crème fraîche épaisse
Sel
Poivre

Préparations :

1- Pour réaliser cette recette de pizza aux fruits de mer, commencer par préparer tous les ingrédients.
2- Abaisser la pâte à pizza au rouleau à pâtisserie...
3-...en un disque régulier du dia-

mètre désiré.

4- Disposer le disque de pâte sur une grille à pizza d'un diamètre légèrement supérieur.

5- Dans une poêle, faire chauffer 2 cuil. à soupe d'huile d'olive.

6- Ajouter l'ail finement émincé et le faire rissoler 1 minute.

7- Ajouter les moules décortiquées, les calamars émincés ainsi que les crevettes roses décortiquées. Poursuivre la cuisson 2 à 3 minutes. Assaisonner de sel et de poivre.

8- Laisser tiédir légèrement et répartir les fruits de mer sur le disque pâte crue.

9- Ajouter 3 à 4 noisettes de crème fraîche épaisse.

10- Saupoudrer d'origan séché...

Une étude mondiale confirme l'impact du Covid sur l'apprentissage de la lecture

L'acquisition de la lecture par les écoliers à travers le monde a subi de plein fouet la crise du Covid-19, selon une étude internationale menée auprès de 400.000 élèves à travers 57 pays et publiée mardi.

"Le Pirls est la première évaluation internationale à grande échelle basée sur la collecte de données pendant la pandémie de Covid-19", soulignent les auteurs de l'étude Progress in International Reading Literacy Study (Pirls), réalisée tous les cinq ans depuis 2001 et conduite par l'IEA, une association internationale à but non lucratif dont les membres sont des organismes de recherche.

Elle souligne "l'impact négatif de la pandémie de Covid-19", avec "près de la moitié des élèves ayant fréquenté des écoles où les cours normaux ont été interrompus pendant huit semaines ou plus".

Cela a pour conséquence "une baisse du niveau de lecture dans 21 des 32 pays qui disposaient de données de tendance comparables entre 2016 et 2021". Seuls huit autres pays sur ces 32 ont un niveau de lecture stable, et trois

autres ont même des résultats meilleurs.

Avec un score global moyen de 514 points, la France se situe au-dessus de la moyenne internationale (500 points), mais en dessous de la moyenne européenne (527 points).

La grande majorité des pays de l'Union européenne (UE) affichent une baisse statistiquement significative, en moyenne de 11 points par rapport à 2016.

Dans l'étude, 21 pays obtiennent un score supérieur à celui de

la France. Singapour (587), Hong Kong (573) et la Russie (567) affichent les meilleurs résultats. Les premiers pays de l'Union européenne sont la Finlande (549) et la Pologne (549).

Enfin, les filles obtiennent des performances supérieures à celles des garçons dans tous les pays étudiés, sauf l'Espagne et la République tchèque. C'est le cas aussi en France, où l'écart entre le score moyen des filles (521) et celui des garçons (507) est assez marqué, relève l'étude.

